



93 GS/Tech-02
Original : anglais
08 mai 2026¹

La situation de la santé animale dans le monde

Document de travail technique



¹ Ce document remplace la version publiée le 24 avril 2026. La figure 11 et le texte qui l'accompagne ont été mis à jour.



Organisation mondiale
de la santé animale
93e Session Générale

Assemblée mondiale

Paris, 18-22 mai 2026

Préparé par

*Aurelio Cabezas
Paolo Tizzani
Gregorie Bazimo
Margarita Alonso
Anastasija Popova
Gloria Tamale
Natalja Lambergeon
Jenny Hutchison
Gilles Guillot
Peter Melens*

Avec l'appui de

*Alexa Castillo
Catya Martinez
Veronica Aguilar
Min-Kyung Park
Alois Vuillemet*

Sommaire

Liste des figures.....	4
Liste des tableaux.....	5
1. Introduction générale.....	6
2. De la valeur des informations de WAHIS.....	6
3. Situation des Membres au regard de la notification.....	7
3.1 Événements zoonosanitaires.....	7
3.2 Rapports semestriels.....	10
3.3 Rapports annuels.....	11
3.4 Communication d'informations au titre de l'article 1.1.5.....	12
4. Situation des maladies dans le monde.....	12
4.1 Les sujets brûlants en 2025.....	12
4.1.1 Infection par le virus de la fièvre aphteuse.....	13
4.1.2 Infection par le virus de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC).....	15
4.1.3 Infestation à <i>Cochliomyia hominivorax</i> (myiase à <i>Cochliomyia hominivorax</i>).....	17
4.1.4 Infection par le virus de la peste des petits ruminants (PPR).....	18
4.1.5 Clavelée et variole caprine.....	19
4.2 Synthèse des rapports de situation sanitaire.....	21
4.2.1 Infection par le virus de la peste porcine africaine.....	21
4.2.2 Infection par le virus de l'influenza aviaire de haute pathogénicité.....	23
4.2.3 Maladies chez les animaux sauvages.....	26
4.2.4 Maladies listées chez les animaux aquatiques.....	28

Liste des figures

Figure 1. Évolution du nombre de notifications immédiates et de rapports de suivi soumis au cours des six dernières années (y compris les rapports de suivi ne contenant pas de nouvelles informations).	8
Figure 2. Nombre de rapports semestriels soumis par les Membres, par catégorie d'animaux et par région, pour le second semestre de 2024 (2024-2) et le premier semestre de 2025 (2025-1), au plus tard le 31 décembre 2025.	11
Figure 3. Nombre de rapports annuels soumis par les Membres, par région, au 31 décembre 2025.	12
Figure 4. Distribution des sérotypes de la fièvre aphteuse sur la base des informations rapportées dans WAHIS entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2025.	15
Figure 5. Situation mondiale de la DNC en 2025	16
Figure 6¹. Situation de la maladie en Amérique centrale d'après les informations notifiées via WAHIS en 2024 (à gauche) et 2025 (à droite).	17
Figure 7. Situation mondiale de la PPR en 2025.....	18
Figure 8¹. Foyers de clavelée et de variole caprine apparus au cours du premier semestre 2025 (à gauche) ou du second semestre 2025 (à droite) et notifiés par des pays/territoires d'Europe via le module des événements zoonosantaires.	20
Figure 9. Répartition mondiale des foyers de PPA apparus en 2025 et signalés par le biais de notifications immédiates et de rapports de suivi.	22
Figure 10. Répartition mondiale des foyers d'IAHP chez les volailles et les oiseaux autres que les volailles, y compris les oiseaux sauvages, débutés en 2025.....	24
Figure 11¹. Répartition mondiale des foyers d'IAHP chez les bovins et des foyers chez d'autres mammifères débutés en 2025.	25
Figure 12¹. Répartition mondiale des foyers signalés de maladies listées chez la faune sauvage apparus 2025, par maladie (à l'exclusion des foyers de PPA et d'IAHP, ceux-ci étant présentés sur des cartes spécifiques dans d'autres parties du rapport).....	27
Figure 13¹. Répartition des foyers de maladies des animaux aquatiques en 2025 notifiés dans WAHIS par le biais de notifications immédiates et de rapports de suivi.	29

Liste des tableaux

Tableau 1. Les cinq premières maladies en termes de nombre de foyers ayant débuté en 2025 et notifiés via le module des événements zoonitaires, par région.	9
Tableau 2. Résumé des foyers de fièvre aphteuse apparus entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2025 et notifiés via le module des événements zoonitaires et les rapports semestriels.	13
Tableau 3. Aperçu du temps nécessaire pour que l'Allemagne, la Hongrie et la Slovaquie recouvrent leur statut indemne de fièvre aphteuse.	14
Tableau 4. Résumé des foyers de dermatose nodulaire contagieuse apparus entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2025 et notifiés via le module des événements zoonitaires et les rapports semestriels.	16
Tableau 5. Résumé des foyers de myiase à <i>Cochliomyia hominivorax</i> apparus entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2025 et notifiés via le module des événements zoonitaires et les rapports semestriels.	17
Tableau 6. Résumé des foyers de PPR apparus entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2025 et notifiés via le module des événements zoonitaires et les rapports semestriels.	19
Tableau 7. Résumé des foyers de clavelée et de variole caprine apparus entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2025 et notifiés via le module des événements zoonitaires et les rapports semestriels.	20
Tableau 8. Pourcentage des Membres de l'OMSA ayant notifié des mesures de surveillance via WAHIS en 2024/2025, par catégorie d'animaux et par type d'animaux aquatiques.	30

1. Introduction générale

L'objectif de ce rapport est de faire connaître les évolutions importantes de la situation zoonositaire des Membres au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et de souligner la valeur des informations que les Membres de l'OMSA communiquent via le Système mondial d'information zoonositaire (WAHIS).

Ce rapport commence par une description des pratiques de nos Membres en matière de notification, et énumère quelques recommandations. La notification de l'infection par le virus de la fièvre aphteuse, de l'infection par le virus de la dermatose nodulaire contagieuse, de l'infection par le virus de la fièvre catarrhale ovine, de l'infestation à *Cochliomyia hominivorax*, de l'infection par le virus de la peste des petits ruminants, et de la clavelée et la variole caprine est décrite à l'échelle mondiale, afin de mettre en évidence les occurrences importantes des événements sanitaires. Le rapport se conclut par un aperçu de la situation mondiale de la peste porcine africaine et de l'influenza aviaire de haute pathogénicité, ainsi que par une mise à jour des maladies de la faune sauvage et des maladies listées chez les animaux aquatiques ; ces sujets sont présentés séparément car il s'agit de résumés de rapports de situation épidémiologique produits périodiquement. Les données et les cartes présentées dans ce rapport proviennent de WAHIS.

2. De la valeur des informations de WAHIS

Depuis sa création, l'OMSA joue un rôle central en garantissant que les informations relatives à la santé animale fournies par les Membres sont communiquées ouvertement, avec précision et sans délai, pour les maladies animales prioritaires (c'est-à-dire celles qui figurent sur la Liste de l'OMSA). Cette mise en commun des informations permet de gérer efficacement les risques, de suivre les programmes mondiaux et régionaux de contrôle et d'éradication, et de soutenir une action coordonnée entre les pays/territoires. Elle fournit également aux experts un aperçu essentiel des défis rencontrés sur le terrain, guidant ainsi l'évolution continue des normes et des lignes directrices de l'OMSA.

Pour ce faire, l'Organisation a élaboré des normes, publiées dans le chapitre 1.1 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres (Code terrestre)* et du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques (Code aquatique)* de l'OMSA, concernant la notification des maladies listées et émergentes dans le cadre de leur définition de cas existante et concernant la communication d'informations épidémiologiques pertinentes. Le respect de ces normes est une obligation pour chaque Membre de l'OMSA. L'Organisation coordonne le partage des informations collectées auprès de ses Membres et de plusieurs non-Membres sur les maladies listées des animaux terrestres et aquatiques (122 maladies listées en 2026), ainsi que sur les maladies émergentes (une en 2026).

Enfin, l'OMSA coordonne l'échange volontaire d'informations supplémentaires que les Membres jugent importantes et souhaitent partager avec d'autres, à savoir des informations qui dépassent le cadre de la procédure de notification officielle. Ces informations sont transmises au titre de l'article 1.1.5 en dehors de WAHIS et sont publiées sur les pages du site web de l'OMSA consacrées à des maladies spécifiques.

La plateforme WAHIS de l'OMSA est l'outil principal permettant aux utilisateurs de notifier les informations relatives à la surveillance des maladies animales et l'apparition d'événements zoonositaires importants.

WAHIS est reconnu comme la source officielle d'informations zoonositaires. Son efficacité dépend de la transparence, de la fiabilité et du caractère opportun des données fournies par les Membres. Les processus de recherche active de l'OMSA permettent d'identifier des événements pertinents mais non notifiés et de les porter à l'attention des Services vétérinaires concernés, en leur demandant des rapports officiels ou des mises à jour. Une fois officiellement confirmés, ces événements sont publiés par l'OMSA, ce qui garantit l'exhaustivité et l'intégrité des informations zoonositaires mondiales.

L'OMSA produit et partage avec les parties prenantes et les organisations internationales une extraction hebdomadaire des données de WAHIS sur les événements et les foyers, en mettant l'accent sur les événements zoonitaires importants couvrant la période de 2005 à aujourd'hui. Cette extraction régulière offre une visibilité en temps utile sur les risques émergents, les occurrences de maladies majeures et les évolutions critiques des maladies, favorisant une prise de conscience précoce, une coordination rapide et une prise de décision éclairée aux niveaux national, régional et mondial.

L'OMSA fournit une assistance permanente à ses Membres afin de garantir une utilisation efficace de WAHIS et une interprétation appropriée de ses données, par le biais d'un service d'assistance dédié à WAHIS et de formations individuelles sur mesure. Parallèlement, des programmes de formation régionaux sont régulièrement organisés en présentiel pour aider les Membres à répondre aux défis spécifiques posés par les maladies et à renforcer leur capacité à établir des rapports précis dans le cadre de WAHIS.

Afin de réduire la charge globale des rapports entre outils existants, l'OMSA développe des systèmes d'interconnexion. L'interconnexion entre le système d'information sur les maladies animales (ADIS) de l'Union européenne (UE) et WAHIS a été entièrement établie pour 38 Membres et six territoires de la région Europe. La disponibilité de ce portail unique de notification a considérablement réduit la charge globale de notification, diminué les erreurs de transcription et accéléré la notification et la publication d'informations importantes sur les événements zoonitaires pour les Membres européens. Un projet pilote de notification des maladies du Système régional d'information zoonitaire (ARAHIS) pour les Membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a débuté en 2025, simplifiant la notification de ces maladies en permettant aux Membres de l'ASEAN² d'utiliser le module des événements zoonitaires dans WAHIS plutôt que de devoir notifier à la fois dans WAHIS et dans ARAHIS.

Un investissement soutenu est essentiel pour maintenir et développer WAHIS conformément à l'évolution des normes, aux attentes des utilisateurs et à l'innovation numérique permanente. Cet engagement à long terme en faveur du renforcement et de la modernisation de WAHIS reflète le rôle central que joue cette plateforme en permettant une notification fiable et en temps opportun des maladies dans le monde entier.

La valeur des données de WAHIS a été renforcée par un processus de vérification plus solide et des activités structurées concernant la qualité des données, notamment des mises à jour régulières des événements en cours par les utilisateurs en charge de la notification, l'introduction de « marqueurs d'événements stables » pour les maladies stables et l'établissement d'un lien entre les codes de fréquence et les mesures de lutte. Cela permet d'aligner plus étroitement le module des événements zoonitaires et le module des rapports semestriels, réduisant ainsi la nécessité d'une saisie manuelle des données et de modification post-validation.

3. Situation des Membres au regard de la notification

3.1 Événements zoonitaires

Le module des événements zoonitaires de WAHIS est un élément essentiel du système de notification des maladies animales de l'OMSA et permet aux Membres de l'OMSA de se conformer à leurs obligations de notification telles que décrites dans les articles 1.1.3 et 1.1.4 du *Code terrestre* et du *Code aquatique* pour les maladies listées par l'OMSA et les maladies émergentes. Dans ce but, les Membres transmettent des notifications immédiates et des rapports de suivi afin de partager des informations sur l'apparition et l'évolution des événements zoonitaires dans leur pays/territoire. En outre, en envoyant des rapports de suivi « sans évolution », les pays/territoires s'acquittent de leurs obligations en matière de notification et fournissent des mises à jour hebdomadaires sur les événements zoonitaires lorsqu'il n'y a pas de changements substantiels ; un registre actualisé de la situation sanitaire mondiale est ainsi tenu à jour, et la transparence est encouragée tout en réduisant la charge de notification pour les autorités nationales lorsque la situation reste inchangée.

² ASEAN : Association des nations de l'Asie du Sud-Est

L'OMSA félicite ses Membres pour les efforts qu'ils ont déployés afin de notifier en temps opportun les événements zoonosantaires, mais elle les encourage également à réviser périodiquement leurs événements en cours afin de s'assurer que, dans chaque cas, les données reflètent la situation réelle de la maladie.

Le module des événements zoonosantaires montre l'évolution des événements zoonosantaires dans le monde entier jusqu'à ce que les maladies notifiées aient été éradiquées, ou jusqu'à ce que l'incidence ou la propagation géographique ait été contenue (ce qui correspond dans WAHIS à des « événements stables »), après quoi les maladies sont uniquement notifiées dans les rapports semestriels. En facilitant ce processus de notification rapide et structuré, le module des événements zoonosantaires joue un rôle crucial dans la surveillance de la santé animale à l'échelle mondiale, en permettant la diffusion en temps utile d'informations officielles essentielles et en permettant aux Membres et aux non-Membres de prendre rapidement des mesures préventives lorsque cela s'avère nécessaire.

Aperçu du nombre de notifications immédiates et de rapports de suivi soumis au cours des six dernières années

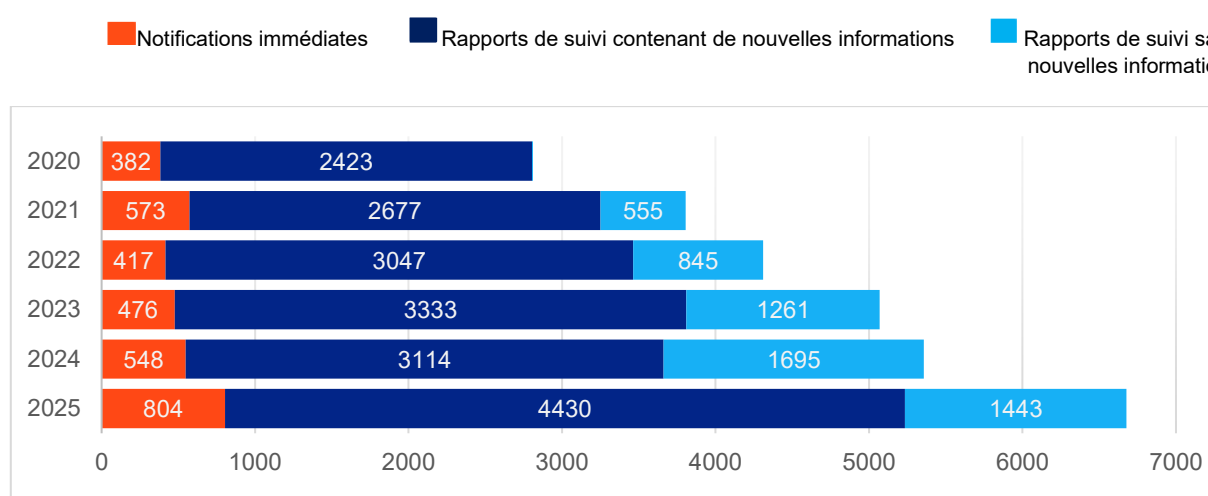


Figure 1. Évolution du nombre de notifications immédiates et de rapports de suivi soumis au cours des six dernières années (y compris les rapports de suivi ne contenant pas de nouvelles informations).¹

Le nombre d'événements zoonosantaires publiés par l'intermédiaire de WAHIS est en constante augmentation depuis 2020 (voir Figure 1), avec 804 notifications immédiates et 5 873 rapports de suivi publiés en 2025. Cela démontre l'engagement des Membres à respecter leurs obligations concernant la notification, à la fois en termes de signalement d'occurrences exceptionnelles de maladies (notifications immédiates) et de transmission de mises à jour régulières (rapports de suivi). Le nombre de rapports sans évolution a légèrement diminué en 2025, mais cette fonction de WAHIS continue d'être utilisée pour assurer une transparence permanente de la situation zoonosantaire. Son utilisation reflète la sensibilisation accrue des Membres aux fonctionnalités de WAHIS qui facilitent le respect des obligations de déclaration. **Figure 1.** Évolution du nombre de notifications immédiates et de rapports de suivi soumis au cours des six dernières années (y compris les rapports de suivi ne contenant pas de nouvelles informations).¹

Vue d'ensemble des maladies qui ont enregistré le plus grand nombre de foyers notifiés dans le module des événements zoonosantaires, à l'échelle mondiale et par région

En 2025, les maladies ayant enregistré le nombre le plus élevé de foyers notifiés à l'échelle mondiale par l'intermédiaire du module des événements zoonosantaires étaient l'infection par le virus de la peste porcine africaine (PPA), l'infection par des virus de l'influenza A de haute pathogénicité chez les oiseaux autres que les volailles, y compris les oiseaux sauvages (IAHP [oiseaux autres que les volailles]), l'infestation à *Cochliomyia hominivorax*, l'infection par le virus de la fièvre catarrhale ovine (FCO), la clavelée et la variole caprine et l'infection par des virus de l'influenza aviaire de haute pathogénicité chez les volailles (IAHP [volailles]).

En Afrique, en 2025, l'infection par le virus de la fièvre aphteuse était la principale maladie en termes de nombre de foyers (685) et de nombre de pays déclarants (11), tandis que l'infection par le virus de la fièvre de la Vallée du Rift (FVR) a été à l'origine d'un total de 300 foyers notifiés par quatre pays. Dans les Amériques, le plus grand nombre de foyers notifiés en 2025 concernait l'infestation à *Cochliomyia hominivorax* avec un total de 3 210 foyers notifiés par quatre pays. L'IAHP (oiseaux autres que les volailles) et l'IAHP (volailles) ont également été signalées par 10 et six pays, respectivement, sur le continent américain, pour un total de 933 foyers.

En Europe, la propagation de la PPA s'est poursuivie, avec 9 465 foyers notifiés par 18 pays. L'IAHP (oiseaux autres que les volailles), l'IAHP (volailles) et la FCO ont été notifiées respectivement par 36, 24 et 21 pays. En Asie et dans le Pacifique, la fièvre aphteuse était la maladie la plus fréquemment notifiée, avec 1 650 foyers dans sept pays, suivie par la PPA, avec 885 foyers notifiés par neuf pays. Enfin, au Moyen-Orient, la fièvre aphteuse était de loin la maladie la plus fréquemment notifiée.

Des informations détaillées sur le nombre de foyers par région figurent dans le Tableau 1 et un examen de l'apparition ou de la réapparition de certaines maladies dans les régions est présenté à la section 4.1. **Tableau 1.** Les cinq premières maladies en termes de nombre de foyers ayant débuté en 2025 et notifiés via le module des événements zoonositaires, par région.1

Tableau 1. Les cinq premières maladies en termes de nombre de foyers ayant débuté en 2025 et notifiés via le module des événements zoonositaires, par région.1

Région	Maladie	Nombre d'événements*	Nombre de foyers	Nombre de pays/territoires déclarants
Afrique	Fièvre aphteuse	18	685	11
	FVR	4	300	4
	FCO	5	120	4
	DNC	1	58	1
	IAHP (volailles)	9	55	6
Amériques	<i>C. Hominivorax</i>	25	3210	4
	IAHP (volailles)	9	515	6
	IAHP (oiseaux autres que les volailles)	19	418	10
	Anémie infectieuse des équidés	9	89	1
	IAHP (bovins)	1	85	1
Asie et Pacifique	Fièvre aphteuse	12	1650	7
	PPA	13	885	9
	Rage	6	373	5
	IAHP (oiseaux autres que les volailles)	21	245	9
	IAHP (volailles)	33	220	10
Europe	PPA	84	9465	18
	IAHP (oiseaux autres que les volailles)	122	5188	36
	Clavelée et variole caprine	52	1777	6
	FCO	54	1661	21
	IAHP (volailles)	99	852	24
Moyen-Orient	Fièvre aphteuse	5	100	3
	IAHP (volailles)	3	3	2

Herpèsvirus de la carpe koï	1	1	1
PPR	1	1	1

* Les événements ont pu débuter avant 2025

Lien entre le module des événements zoonositaires et le module des rapports semestriels

Les données du module des événements zoonositaires sont importantes pour : représenter avec précision la situation zoonositaire dans un pays ou un territoire ; représenter avec précision et presque en temps réel la situation zoonositaire sur les tableaux de bord de WAHIS ; sensibiliser le monde à la santé en soutenant les efforts de surveillance et d'intervention en matière de santé animale à l'échelle mondiale ; et prendre des décisions fondées sur le risque, y compris pour les échanges commerciaux. En outre, les données du module des événements zoonositaires sont transférées dans un rapport semestriel dès la création de ce dernier. Il est donc important de tenir à jour les événements zoonositaires, en particulier avant de créer le rapport semestriel.

De l'importance de déclarer correctement les maladies stables

Historiquement, certains pays ou territoires ont toujours signalé la présence de maladies uniquement dans leurs rapports semestriels. Par conséquent, les utilisateurs qui ne consultent que le module des événements zoonositaires ou ceux qui consultent le tableau de bord de WAHIS de la situation zoonositaire pour une période au cours de laquelle il n'y a pas de rapport semestriel peuvent interpréter de manière erronée l'absence apparente de maladie. Dans cette situation, il n'y aura pas d'événement zoonositaire et aucune information ne figurera dans le tableau de bord. La présence d'un marqueur d'événement stable dans le module des événements zoonositaires informe les utilisateurs de la présence attendue d'une maladie dans le pays ou le territoire.

En conséquence, et en concertation avec le personnel de l'OMSA, les Membres sont encouragés à identifier les situations dans lesquelles les maladies sont considérées comme stables et à créer des événements stables dans le module d'événements zoonositaires. Les pays/territoires déclarants ont été approchés à ce titre tout au long de l'année 2025, en mettant l'accent sur les maladies ayant un statut officiel ou faisant l'objet de stratégies mondiales ; cette campagne sera progressivement étendue à toutes les maladies listées par l'OMSA.

3.2 Rapports semestriels

Le module de rapports semestriels permet aux pays ou territoires de s'acquitter de leurs obligations internationales en matière de rapports, conformément à l'article 1.1.3 du *Code terrestre* et du *Code aquatique*, en soumettant des données consolidées sur la situation sanitaire, les efforts d'éradication et les activités de surveillance.

Contrairement aux événements zoonositaires, qui se concentrent sur les notifications immédiates et les rapports de suivi, les rapports semestriels fournissent une vue d'ensemble de la situation zoonositaire au cours d'un semestre, ce qui contribue à la transparence zoonositaire au niveau mondial. Les informations saisies dans le module des rapports semestriels soutiennent l'appréciation du risque et les décisions commerciales. Ce module joue un rôle crucial dans le maintien d'une vue de la situation épidémiologique précise à l'échelle de la planète. Le rapport semestriel, une fois publié, devient la référence pour la situation zoonositaire au cours du semestre concerné et alimente le tableau de bord de WAHIS sur la situation des maladies. En l'absence de rapport semestriel publié, les informations de ce tableau de bord proviennent du module des événements zoonositaires.

Soumission de rapports semestriels en 2025

Au cours de la période de soumission couvrant l'année 2025, les Membres devaient soumettre des rapports semestriels pour le second semestre 2024 et le premier semestre 2025. Fin décembre 2025, les rapports sur les maladies des animaux terrestres affichaient un taux de soumission plus élevé que les rapports sur les maladies des animaux aquatiques (voir Figure 2). **Figure 2.** Nombre de rapports semestriels soumis par les

Membres, par catégorie d'animaux et par région, pour le second semestre de 2024 (2024-2) et le premier semestre de 2025 (2025-1), au plus tard le 31 décembre 2025.2

L'OMSA encourage les Membres à soumettre leurs rapports en attente et à s'efforcer de respecter le délai indicatif de soumission (mi-septembre pour les rapports du premier semestre et mi-mars de l'année suivante pour les rapports du second semestre).

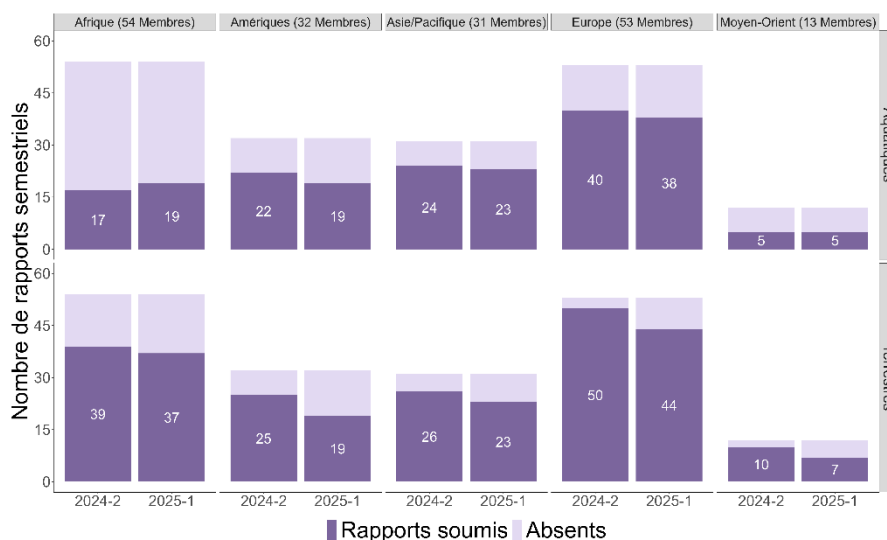


Figure 2. Nombre de rapports semestriels soumis par les Membres, par catégorie d'animaux et par région, pour le second semestre de 2024 (2024-2) et le premier semestre de 2025 (2025-1), au plus tard le 31 décembre 2025.2

3.3 Rapports annuels

Pour satisfaire aux exigences de l'article 1.1.3 du *Code terrestre* et du *Code aquatique*, les Membres soumettent leurs rapports annuels par l'intermédiaire du module des rapports annuels de WAHIS. Ce module permet actuellement de communiquer des données sur les populations animales ; toutefois, son champ d'application devrait s'étendre à l'avenir pour couvrir des domaines tels que la capacité des Services vétérinaires et la préparation aux situations d'urgence. Les données collectées chaque année correspondent à l'année précédente. Le système contient actuellement les données des Membres à partir de 2023, mais les données pour les années 2005 à 2019 sont disponibles sur demande auprès du service [WAHIS Support](#).

Les informations sur les populations animales saisies dans ce module couvrent de nombreuses utilisations pertinentes à la fois pour l'OMSA et pour la communauté mondiale. Il est essentiel que les informations fournies en temps utile soient détaillées et précises pour suivre les tendances de la résistance aux antimicrobiens car elles permettent aux experts mondiaux de procéder à une modélisation quantitative des risques afin de prédire l'évolution de la résistance aux antimicrobiens. Ces données peuvent également être utilisées pour soutenir les échanges commerciaux, les politiques et la prise de décision en matière d'investissement, ainsi que l'appréciation du risque pour la sécurité alimentaire et la santé publique.

Tendances de la soumission des rapports annuels par région

Depuis le lancement du module en 2024, les soumissions de rapports annuels ont augmenté régulièrement dans toutes les régions, en partie grâce au programme de formation régional à l'utilisation de WAHIS, qui a mis l'accent sur la nécessité de soumettre des rapports complets dans les délais impartis. Au 31 décembre 2025, le nombre de rapports soumis pour 2023 et 2024 était encore largement insuffisant (voir Figure 3). L'OMSA encourage les Membres à soumettre leurs rapports en attente et à s'efforcer de respecter le délai indicatif de soumission chaque année (fin avril de l'année suivante). **Figure 3.** Nombre de rapports annuels soumis par les Membres, par région, au 31 décembre 2025.3

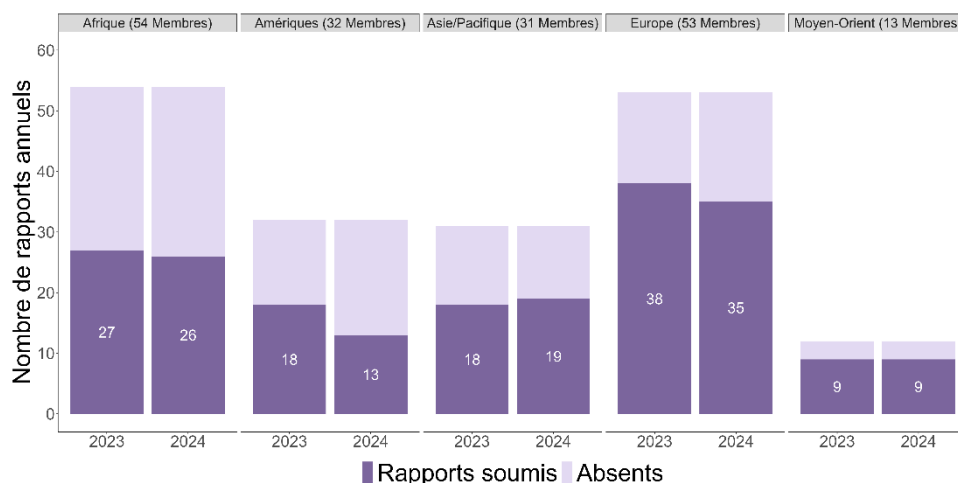


Figure 3. Nombre de rapports annuels soumis par les Membres, par région, au 31 décembre 2025. 3

3.4 Communication d'informations au titre de l'article 1.1.5

L'article 1.1.5 du *Code terrestre* et du *Code aquatique* encourage les Membres à transmettre à l'OMSA d'autres informations importantes en matière de santé animale. Les informations reçues dans le cadre des dispositions de l'article 1.1.5 sont publiées sur le site web de l'OMSA : [Autres informations zoonosantaires importantes partagées avec l'OMSA](#) et partagées par le biais d'une [liste de diffusion dédiée](#). En particulier, l'apparition d'une maladie chez une espèce hôte non listée dans la définition de cas du chapitre du *Code terrestre* spécifique à la maladie en question doit être signalée par le biais de ce mécanisme. Il s'agit notamment de l'infection par des virus de l'influenza aviaire A de haute pathogénicité chez les mammifères autres que les bovins.

Trente-neuf rapports ont été reçus en 2025 de la part de 17 pays/territoires différents avec des données relatives à plus de 160 foyers liés pour la plupart (à l'exception de trois d'entre eux) à l'influenza aviaire chez des mammifères autres que les bovins (44 cas chez des animaux domestiques et 149 cas chez des animaux sauvages).

Bien que la communication d'informations au titre de l'article 1.1.5 reste volontaire, le partage de ces informations avec l'OMSA aide les Commissions spécialisées concernées dans leurs évaluations (par exemple, l'évaluation d'une maladie en tant que maladie émergente, l'inclusion d'une maladie dans la liste des maladies à déclaration obligatoire de l'OMSA, ou l'inclusion d'une espèce dans la liste des espèces à déclaration obligatoire pour une maladie listée par l'OMSA).

4. Situation des maladies dans le monde

4.1 Les sujets brûlants en 2025

Cette section se concentre sur certaines maladies d'importance mondiale en 2025 : la fièvre aphteuse, la dermatose nodulaire contagieuse (DNC), la myiase à *Cochliomyia hominivorax*, la peste des petits ruminants (PPR), ainsi que la clavelée et la variole caprine.

Les données présentées dans les tableaux et figures ci-dessous ont été obtenues à partir des rapports semestriels du premier semestre 2025 (la période de soumission pour le second semestre 2025 s'étant ouverte en janvier 2026) et, lorsque les données des rapports semestriels n'étaient pas disponibles, à partir du module des événements zoonosantaires.

4.1.1 Infection par le virus de la fièvre aphteuse

En 2025, des foyers de fièvre aphteuse ont été notifiés en Afrique, en Asie et en Europe, touchant principalement les animaux domestiques. Le sérotype O était le plus répandu et représente environ 70 % des foyers notifiés au cours de la période (voir Tableau 2 et Figure 4). **Tableau 2.** Résumé des foyers de fièvre aphteuse apparus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 et notifiés via le module des événements zoonositaires et les rapports semestriels. **Figure 4.** Distribution des sérotypes de la fièvre aphteuse sur la base des informations rapportées dans WAHIS entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025. **4**

La détection du sérotype SAT 1 de la fièvre aphteuse pour la première fois en Azerbaïdjan, en Égypte, en Irak et au Koweït en 2025 représente une occurrence géographique inhabituelle, en dehors de son aire de répartition historique habituelle. À l'heure actuelle, il n'existe pas de preuves claires permettant d'identifier les mécanismes spécifiques responsables de la propagation du sérotype SAT 1 dans ces foyers. Cela souligne la nécessité de renforcer les enquêtes épidémiologiques, la surveillance et la caractérisation moléculaire afin de mieux comprendre les voies d'introduction et de diffusion.

Environ 10 % des foyers ont été déclarés comme non typés par 12 pays/territoires d'Afrique et huit pays d'Asie, ce qui met en évidence les difficultés persistantes liées à l'identification des sérotypes et la nécessité d'améliorer les capacités de diagnostic dans ces deux régions. En outre, étant donné l'absence de protection croisée entre les sérotypes, mais aussi dans un même sérotype, un typage précis des souches reste essentiel pour soutenir la sélection des vaccins et informer les stratégies mondiales sur la répartition des souches circulantes du virus de la fièvre aphteuse.

Sur les 47 pays/territoires ayant notifié des foyers de fièvre aphteuse en 2025, 20 n'ont fourni des informations que dans le cadre de rapports semestriels. Bien que les rapports semestriels soumis dans WAHIS contribuent à l'établissement d'aperçus périodiques de la situation mondiale et soutiennent le suivi au titre du Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontalières (GF-TADs), le décalage inhérent à ce système peut limiter son utilité pour l'appréciation du risque en temps utile et la réaction rapide. Dans le contexte de la fièvre aphteuse, la notification via le module des événements zoonositaires de WAHIS garantit une alerte précoce, une atténuation rapide des risques et une coordination régionale efficace. À cet égard, l'OMSA a convenu avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) de promouvoir la notification mensuelle des maladies endémiques, y compris la fièvre aphteuse, par l'intermédiaire du module des événements zoonositaires de WAHIS. L'Indonésie et la Malaisie ont déjà adopté cette méthodologie mensuelle. Le renforcement de la notification en temps utile des événements permettrait d'accroître la transparence et d'améliorer la réactivité des efforts de contrôle au niveau mondial.

Tableau 2. Résumé des foyers de fièvre aphteuse apparus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 et notifiés via le module des événements zoonositaires et les rapports semestriels. **2**

Région	Sérotype	Catégorie d'animaux	Nombre de foyers notifiés	Nombre de pays/territoires déclarants	Nombre de cas	Nombre de pertes	Nombre de vaccinés
Afrique	Non typé	Domestique	95	12	4090	401	23 247
	A	Domestique	5	4	20	1	58 721
	O	Domestique	192	10	26 662	773	6999
	SAT 1	Domestique	67	7	8539	58	42 206
	SAT 2	Domestique	583	5	27 770	7	58 525
	SAT 3	Sauvage			1		
Asie	Non typé	Domestique	1156	8	22 052	1319	285 169
	A	Domestique	8	3	247	20	23 463
	Asia 1	Domestique		1	3183	482	33 579
	O	Domestique	8423	13	60 545	12 664	995 005
		Sauvage	1	1	3	3	
	SAT 1	Domestique	1669	4	52 714	3669	615 651
Europe	SAT 2	Domestique	75	1	2804	300	328 001
	O	Domestique	12	3	11 421	15 970	6177

Statut officiel de pays indemne de fièvre aphteuse

À la suite de la notification des foyers résumés ci-dessus, le statut indemne de fièvre aphteuse officiellement reconnu de l'Allemagne, de la Slovaquie, de la Hongrie et de l'Eswatini a été suspendu. Au moment de la publication du présent rapport, l'Allemagne, la Slovaquie et la Hongrie avaient recouvré leur statut indemne de fièvre aphteuse officiellement reconnu.

Tableau 3. Aperçu du temps nécessaire pour que l'Allemagne, la Hongrie et la Slovaquie recouvrent leur statut indemne de fièvre aphteuse.³

Tableau 3. Aperçu du temps nécessaire pour que l'Allemagne, la Hongrie et la Slovaquie recouvrent leur statut indemne de fièvre aphteuse.³

Pays	Date de suspension	Stratégie de recouvrement	Date de recouvrement du statut		Délai entre la suspension et le recouvrement du statut	
Allemagne	9 janvier 2025	Article 8.8.10 Établissement d'une zone de confinement (ZC)	Zone en dehors de la ZC	12 mars 2025	Zone en dehors de la ZC	62 jours
			Zone dans la ZC	14 avril 2025	Zone dans la ZC	95 jours
Hongrie	3 mars 2025	Article 8.8.11	10 septembre 2025		191 jours	
Slovaquie	20 mars 2025		31 octobre 2025		226 jours	

Bien que les décisions relatives au choix de la stratégie de recouvrement dépendent de multiples facteurs épidémiologiques et opérationnels, les Membres sont encouragés à se référer au *Code terrestre* dans lequel ils trouveront des orientations détaillées sur les voies disponibles pour le recouvrement du statut indemne de fièvre aphteuse, ainsi qu'à la Procédure opérationnelle normalisée³ pour la suspension et le recouvrement dans laquelle ils trouveront des orientations pertinentes. Le maintien de niveaux de surveillance appropriés pour prévenir l'incursion du virus et assurer une détection précoce, ainsi que des efforts régionaux coordonnés, restent essentiels pour minimiser le risque de fièvre aphteuse.

Lors de la Session générale de mai 2025, l'Assemblée mondiale a officiellement reconnu une zone de Bolivie indemne de fièvre aphteuse sans vaccination, une zone du Brésil indemne de fièvre aphteuse sans vaccination, une zone fusionnée de l'Argentine indemne de fièvre aphteuse avec vaccination, une zone de Corée (Rép. de) indemne de fièvre aphteuse avec vaccination et une zone de Russie indemne de fièvre aphteuse avec vaccination, et a validé le programme officiel de contrôle de la fièvre aphteuse de la Mongolie⁴. En ce qui concerne le Brésil et la Bolivie, il s'agit de reconnaître officiellement que l'ensemble de leur territoire est indemne de fièvre aphteuse sans vaccination, après des décennies d'efforts de contrôle et d'éradication de la fièvre aphteuse. En 2025, l'Australie, le Brésil, le Canada, le Pérou, la République tchèque, et la Türkiye ont informé l'OMSA de leurs exercices de simulation de la fièvre aphteuse⁵.

³ La Procédure officielle normalisée pour la suspension, le recouvrement ou le retrait des statuts zoosanitaires officiellement reconnus est disponible à cette adresse : [Procédure officielle normalisée pour la suspension, le recouvrement ou le retrait des statuts zoosanitaires officiellement reconnus et pour le retrait de validation des programmes officiels de contrôle - OMSA - Organisation mondiale de la santé animale](#)

⁴ Pour plus d'informations sur les pays et les zones officiellement reconnus indemnes de fièvre aphteuse, veuillez consulter le site dédié de l'OMSA : [Fièvre aphteuse - OMSA - Organisation mondiale de la santé animale](#)

⁵ Pour plus d'informations sur les exercices de simulation, veuillez consulter le site dédié de l'OMSA : <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-faisons/sante-et-bien-etre-animale/collecte-de-donnees-sur-les-maladies/exercices-de-simulation/>

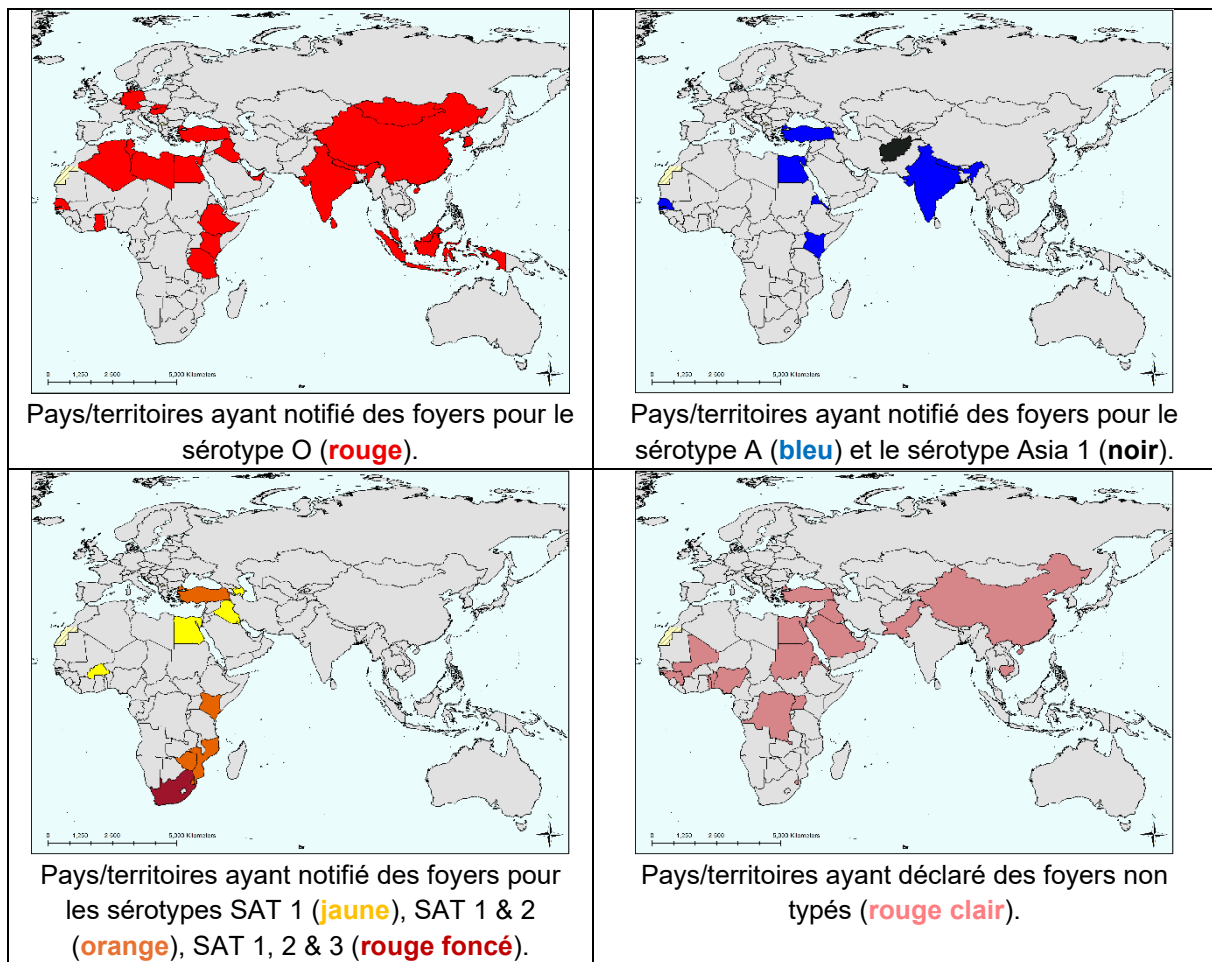


Figure 4. Distribution des sérotypes de la fièvre aphteuse sur la base des informations rapportées dans WAHIS entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.4

4.1.2 Infection par le virus de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC)

La maladie s'est propagée pour la première fois en Europe occidentale en 2025, avec les premiers cas en Italie, en France et en Espagne, et est réapparue en Malaisie où aucun cas n'avait été notifié depuis 2023. Cette expansion fait suite aux premières détections en 2024 en Algérie, en Tunisie et au Japon, et marque un événement épidémiologique majeur en Europe pour une maladie traditionnellement associée à l'Afrique et à certaines parties de l'Asie.

Bien que la source exacte reste inconnue d'après les rapports officiels, la propagation de la DNC en France, en Italie et en Espagne en 2025 est probablement liée à plusieurs facteurs clés :

- introduction primaire : déplacement sur de longues distances de vecteurs infectés en provenance d'Afrique du Nord, sous l'effet de températures record et de vents favorables ;
- avantage génétique : la lignée du clade 1.2 (souche Nigéria 2018) identifiée en Italie était très virulente chez les bovins européens naïfs et stable sur le plan environnemental, ce qui a permis une transmission durable ;
- prolifération des vecteurs : la vague de chaleur de 2025 a créé des conditions optimales pour les vecteurs mécaniques, prolongeant leur saison active et accélérant leur propagation ;
- la dispersion par les humains : déplacements illégaux ou incontrôlés d'animaux infectés malgré les interdictions réglementaires, en particulier en France.

Sur les 146 pays/territoires ayant soumis au moins un rapport semestriel pour 2025 concernant les maladies des animaux terrestres au moment de la rédaction du présent rapport, 42 ont signalé la présence de DNC. Parmi ceux-ci, six pays ont notifié l'apparition de la maladie en tant qu'événement exceptionnel, ce qui suggère que dans la plupart des pays touchés, la DNC peut être considérée comme établie. Toutefois, à ce jour, la présence de marqueurs d'événements stables dans le module d'événements zoonitaires ne reflète pas bien cette situation. Des informations détaillées sont fournies dans le Tableau 4, et la répartition géographique des foyers signalés par l'intermédiaire du module des événements zoonitaires au cours de la période est présentée dans la Figure 5. **Tableau 4.** Résumé des foyers de dermatose nodulaire contagieuse apparus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 et notifiés via le module des événements zoonitaires et les rapports semestriels. **Figure 5.** Situation mondiale de la DNC en 2025

Un contrôle efficace de la DNC repose sur une sécurité biologique solide, une détection précoce grâce à une surveillance renforcée, des restrictions de déplacements et une vaccination de masse rapide avec des vaccins de haute qualité. La qualité des vaccins est essentielle, car les souches recombinantes impliquant à la fois des virus sauvages et des virus atténués par le vaccin peuvent compliquer le diagnostic et entraîner des infections dérivées du vaccin, comme cela a été le cas en 2017 dans certaines régions d'Asie.

Des vaccins vivants de mauvaise qualité ou contaminés peuvent entraîner une immunité insuffisante et une recombinaison génétique avec les souches de terrain, ce qui peut donner naissance à de nouveaux virus recombinants dotés d'une virulence inattendue ou d'une épidémiologie modifiée. L'OMSA recommande vivement d'utiliser des vaccins contre le DNC ayant fait l'objet d'une procédure indépendante de contrôle de la qualité et fondée sur des bases scientifiques afin de démontrer la qualité, la sécurité et l'efficacité du produit.

Tableau 4. Résumé des foyers de dermatose nodulaire contagieuse apparus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 et notifiés via le module des événements zoonitaires et les rapports semestriels. 4

Région ¹	Catégorie d'animaux	Nombre de foyers notifiés	Nombre de pays/territoires déclarants	Nombre de cas	Nombre de pertes	Nombre de vaccinés
Afrique	Domestique	827	18	9513	625	171 235
Asie	Domestique	1269	12	7340	143	1 719 427
Europe	Domestique	215	3	830	4826	

¹ Les foyers déclarés par les pays/territoires d'Afrique et d'Asie ont été principalement notifiés dans le module des rapports semestriels et reflètent les données du premier semestre 2025 dans ces régions.

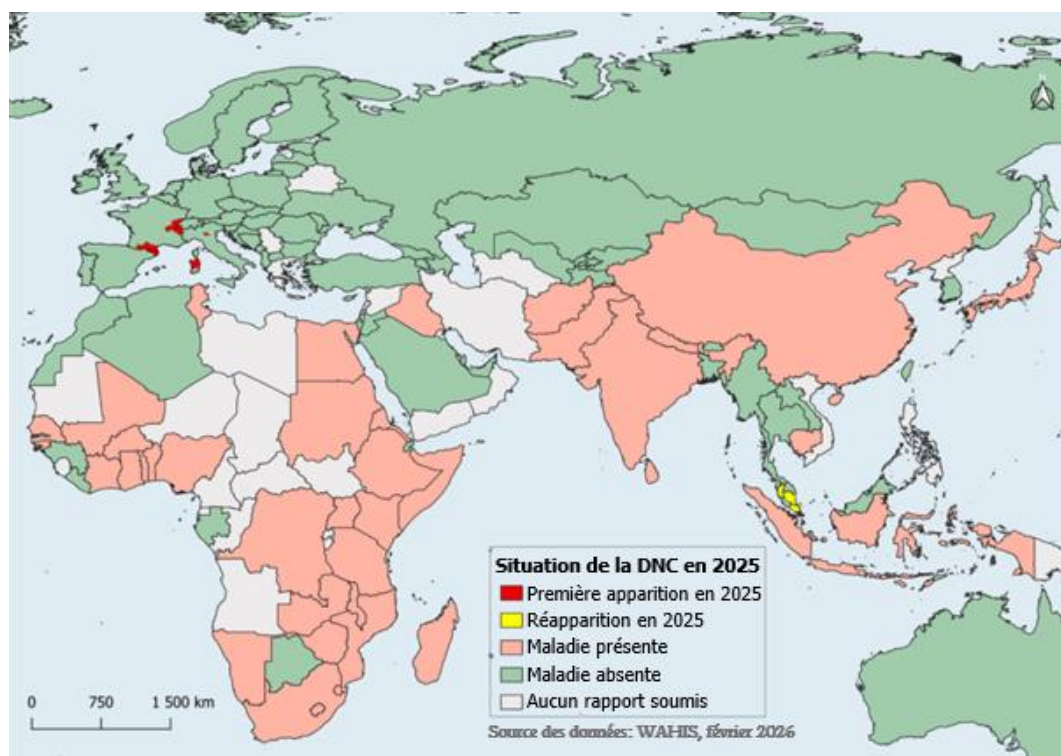


Figure 5. Situation mondiale de la DNC en 2025

4.1.3 Infestation à *Cochliomyia hominivorax* (myiase à *Cochliomyia hominivorax*)

L'infestation a continué à se propager en 2025, touchant des pays d'Amérique centrale, où elle est réapparue vers la fin de 2024 (voir Figure 6). Au cours de l'année, plus de 16 000 foyers ont été notifiés par des pays/territoires d'Amérique du Sud, des Caraïbes et d'Amérique centrale (voir Tableau 5). Au total, 3 201 foyers ont été notifiés via le module des événements zoonosantaires, dont 22 événements épidémiologiques exceptionnels. **Figure 6**¹. Situation de la maladie en Amérique centrale d'après les informations notifiées via WAHIS en 2024 (à gauche) et 2025 (à droite). **Tableau 5**. Résumé des foyers de myiase à *Cochliomyia hominivorax* apparus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 et notifiés via le module des événements zoonosantaires et les rapports semestriels. **5**

Sur le nombre total de foyers notifiés via le module des événements zoonosantaires, 75 % l'ont été par le Mexique, les autres foyers ayant été notifiés par le Guatemala (13 %), le Belize (9 %) et le Honduras (3 %). Plusieurs Membres d'Amérique centrale continuent de faire état de difficultés dans la lutte contre l'infestation et ont choisi de déclarer l'infestation stable au niveau national (Costa Rica et Nicaragua) ou dans des zones spécifiques (Belize, Honduras, Mexique et Panama).

Tableau 5. Résumé des foyers de myiase à *Cochliomyia hominivorax* apparus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 et notifiés via le module des événements zoonosantaires et les rapports semestriels. **5**

Région	Catégorie d'animaux	Nombre de foyers notifiés	Nombre de pays/territoires déclarants	Nombre de cas	Nombre de pertes	Nombre de vaccinés
Amériques	Domestique	16 648	7	42 568	118	18
	Sauvage	8	5	9	1	

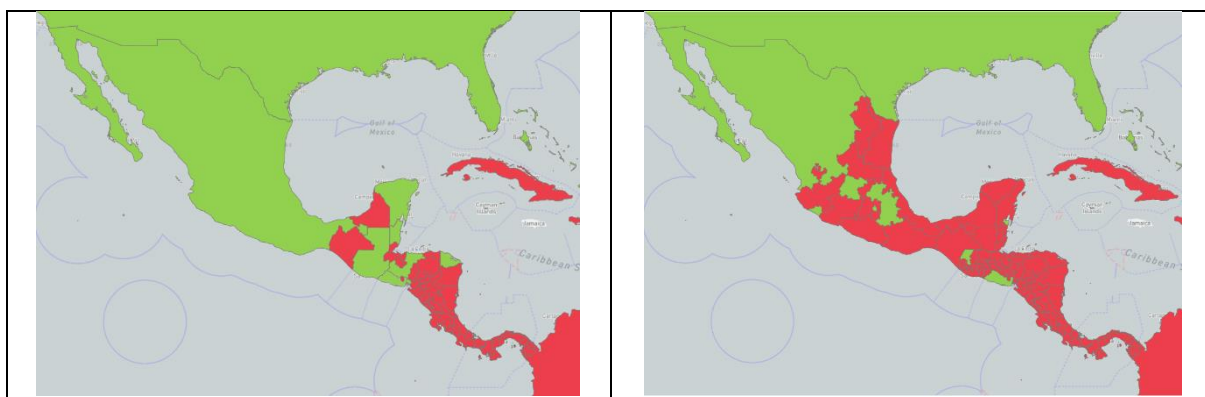


Figure 6¹. Situation de la maladie en Amérique centrale d'après les informations notifiées via WAHIS en 2024 (à gauche) et 2025 (à droite). **6**

¹Le rouge représente la présence de foyers et le vert l'absence de foyers.

Préparation et réponse

La réapparition de la myiase à *C. hominivorax* en Amérique centrale a incité les Membres de la région des Amériques à renforcer les actions régionales coordonnées dans le cadre du Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontalières (GF-TADs), y compris l'établissement du Groupe permanent d'expertise autour de la myiase à *C. hominivorax*, afin d'aligner les réponses techniques et politiques. Les Services vétérinaires des Membres de la région des Amériques ont renforcé les systèmes de détection précoce et de surveillance, y compris l'utilisation de technologies de contrôle améliorées pour le bétail, la faune sauvage et les animaux de compagnie, ainsi que le renforcement des restrictions des déplacements d'animaux et des mesures aux frontières.

Le recours à la technique des insectes stériles reste au cœur des efforts d'éradication et est soutenue par l'augmentation des lâchers de mouches stériles et le développement de nouvelles installations de production au Mexique afin d'accroître la capacité régionale. Les actions menées sur le terrain comprennent l'intensification de la surveillance, le traitement des plaies, la distribution de larvicides, la formation des vétérinaires et l'intégration des animaux de compagnie dans les protocoles de contrôle officiels, le tout soutenu par des campagnes de sensibilisation du public.

Ces efforts, renforcés par une forte coopération régionale entre les organisations internationales et régionales en association avec le Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontalières (GF-TADs), reflètent un engagement orienté par l'approche « Une seule santé » pour contenir la myiase à *C. hominivorax*, protéger la santé animale et publique, et progresser vers une éradication renouvelée dans les Amériques.

4.1.4 Infection par le virus de la peste des petits ruminants (PPR)

La PPR est depuis longtemps endémique dans de grandes parties de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie. En Europe, après les premières apparitions en 2024 en Grèce et en Roumanie, la PPR a continué de se propager en 2025 dans de nouveaux pays où elle était historiquement absente : Albanie, Croatie et Hongrie. La maladie est également apparue pour la première fois au Vietnam, est réapparue en Israël et s'est étendue à de nouvelles zones en Chine (République populaire de) (voir Figure 7). Il s'agit d'un changement clair du profil épidémiologique mondial de la maladie, avec une répartition géographique significative, en particulier en Europe. **Figure 7.** Situation mondiale de la PPR en 2025.7

Ces évolutions renforcent la prise de conscience du risque posé par les déplacements et le commerce illégaux d'animaux et ont mis en évidence une fois de plus la nécessité d'une vigilance soutenue, d'une sécurité biologique renforcée, d'une détection rapide et d'une gestion coordonnée de la maladie afin d'empêcher sa propagation.

Globalement, sur les 39 pays/territoires ayant signalé la présence de la PPR en 2025, 32 l'ont fait par le biais de rapports semestriels, ce qui laisse entendre que la maladie était stable dans ces pays/territoires (Tableau 6). **Tableau 6.** Résumé des foyers de PPR apparus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 et notifiés via le module des événements zoonosaires et les rapports semestriels.6

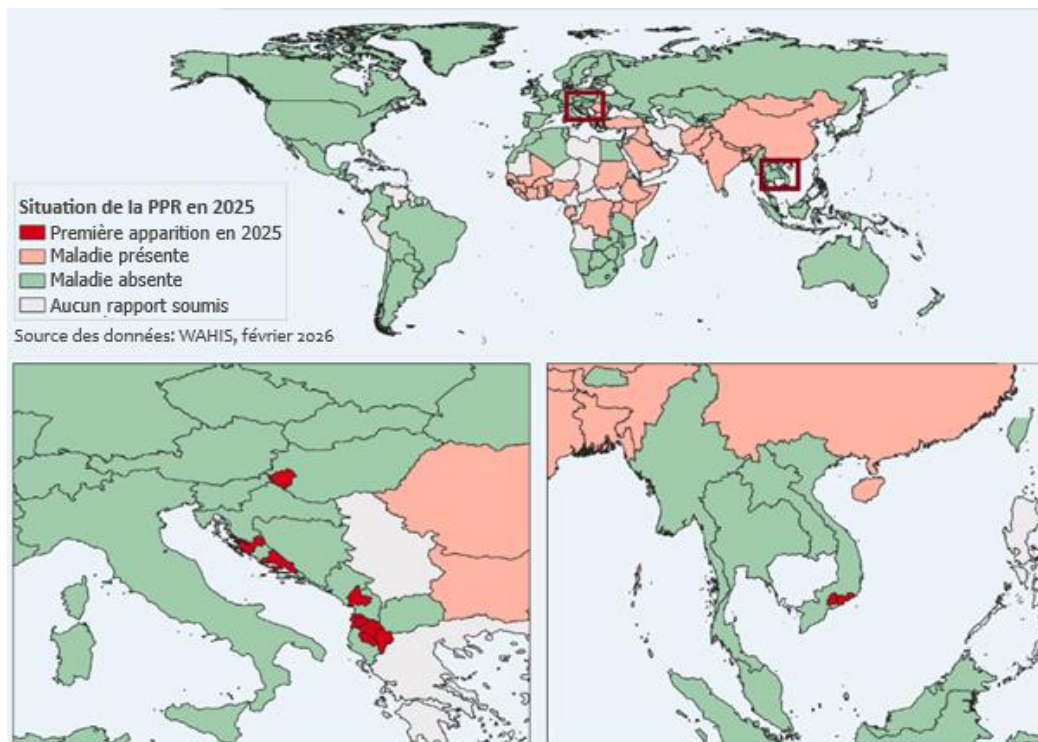


Figure 7. Situation mondiale de la PPR en 2025.7

En Afrique, l'année 2025 a vu le lancement d'un programme panafricain d'éradication de la PPR à l'échelle du continent, dirigé par l'Union africaine avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'OMSA. Ce programme vise à aligner les stratégies nationales, à améliorer la disponibilité et la qualité des vaccins et à renforcer les Services vétérinaires sur l'ensemble du continent, conformément à l'objectif mondial d'éradication d'ici 2030.

En ce qui concerne la prévention et le contrôle de la PPR, l'OMSA recommande de renforcer la surveillance et la détection précoce afin d'actualiser les évaluations des risques et d'assurer la détection et la notification rapides des nouveaux cas, la vaccination ciblée dans les zones infectées et à haut risque, la restriction des déplacements d'animaux et le renforcement de la sécurité biologique afin de limiter la propagation transfrontalière, la sensibilisation afin d'encourager la notification des suspicions de PPR, ainsi que la transparence et la coopération régionale.

Tableau 6. Résumé des foyers de PPR apparus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 et notifiés via le module des événements zoonitaires et les rapports semestriels.6

Région ¹	Catégorie d'animaux	Nombre de foyers notifiés	Nombre de pays/territoires déclarants	Nombre de cas	Nombre de pertes	Nombre de vaccinés
Afrique	Domestique	560	21	26 839	10 663	9 666 646
Asie	Domestique	238	13	18 149	3852	33 301
Europe	Domestique	20	5	1540	5795	

¹ Les foyers déclarés par les pays/territoires d'Afrique et d'Asie ont été principalement notifiés dans le module des rapports semestriels et reflètent les données du premier semestre 2025 dans ces régions.

4.1.5 Clavelée et variole caprine

La clavelée et la variole caprine restent endémiques dans certaines parties d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie. L'expansion de l'infection en Europe en 2023 et 2024 s'est poursuivie en 2025, avec un signalement pour la première fois en Serbie et pour la première fois dans trois zones (divisions administratives) de Roumanie (voir Figure 8). Au total, 2 210 foyers ont été notifiés en 2025, dont 87 % l'ont été par quatre pays d'Europe, à savoir la Bulgarie, la Grèce, la Roumanie et la Serbie, via le module des événements zoonitaires (voir Tableau 7). Parmi les autres pays ayant notifié une réapparition de la maladie en 2025 figurent la Türkiye,

la Libye, Israël et la Mongolie, également par le biais du module des événements zoonosantaires. D'autres pays et territoires en dehors de l'Europe notifient l'infection directement dans leurs rapports semestriels ; par conséquent, la plupart des données provenant d'autres régions reflètent la situation du premier semestre 2025. **Figure 8**¹. Foyers de clavelée et de variole caprine apparus au cours du premier semestre 2025 (à gauche) ou du second semestre 2025 (à droite) et notifiés par des pays/territoires d'Europe via le module des événements zoonosantaires. **Tableau 7**. Résumé des foyers de clavelée et de variole caprine apparus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 et notifiés via le module des événements zoonosantaires et les rapports semestriels.⁷

En Europe, la maladie a causé de graves pertes économiques, avec plus de 160 000 animaux mis à mort au cours de la période en question. Une lutte efficace repose sur la sensibilisation et la détection précoce, la notification en temps utile, le renforcement de la surveillance et la mise en œuvre rapide de mesures telles que les restrictions de déplacements, la sécurité biologique et la vaccination, le cas échéant. La FAO a récemment publié un manuel⁶ à l'intention des vétérinaires pour soutenir les mesures de détection et de lutte sur le terrain.

La coordination des efforts régionaux et le respect des normes internationales améliorent les stratégies de préparation et d'atténuation, soulignant ainsi le rôle de la transparence des rapports et du renforcement des capacités. À cet égard, l'OMSA soutient activement les Membres par la mise à jour du chapitre spécifique à la maladie dans le *Code terrestre* et des événements de renforcement des capacités pour harmoniser les approches et renforcer les cadres de réponse vétérinaire.

Tableau 7. Résumé des foyers de clavelée et de variole caprine apparus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 et notifiés via le module des événements zoonosantaires et les rapports semestriels.⁷

Région ¹	Catégorie d'animaux	Nombre de foyers notifiés	Nombre de pays/territoires déclarants	Nombre de cas	Nombre de pertes	Nombre de vaccinés
Afrique	Domestique	81	12	4921	558	81 873
Asie	Domestique	209	8	6241	2506	604 661
Europe	Domestique	1920	4	26 493	166 934	

¹ Les foyers déclarés par les pays/territoires d'Afrique et d'Asie ont été principalement notifiés dans le module des rapports semestriels et reflètent les données du premier semestre 2025 dans ces régions.

En 2025, Chypre et la République tchèque ont informé l'OMSA de leurs exercices de simulation concernant la clavelée et la variole caprine⁷. Au 31 décembre 2025, les auto-déclarations de l'Espagne et le Taipei chinois étaient en vigueur, attestant leur statut indemne de clavelée et de variole caprine⁸.

⁶ Le manuel de terrain de la FAO sur la clavelée et la variole caprine destiné aux vétérinaires est disponible à cette adresse (en anglais) : <https://openknowledge.fao.org/items/eeab32bd-f9ea-4721-80dc-7a2b6b6f1ab2>

⁷ Pour plus d'informations sur les exercices de simulation, veuillez consulter le site dédié de l'OMSA : <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-faisons/sante-et-bien-etre-animale/collecte-de-donnees-sur-les-maladies/exercices-de-simulation/>

⁸ Pour plus d'informations sur les auto-déclarations, veuillez consulter le site dédié de l'OMSA : [Auto-déclaration du statut d'une maladie - Organisation mondiale de la santé animale](#)

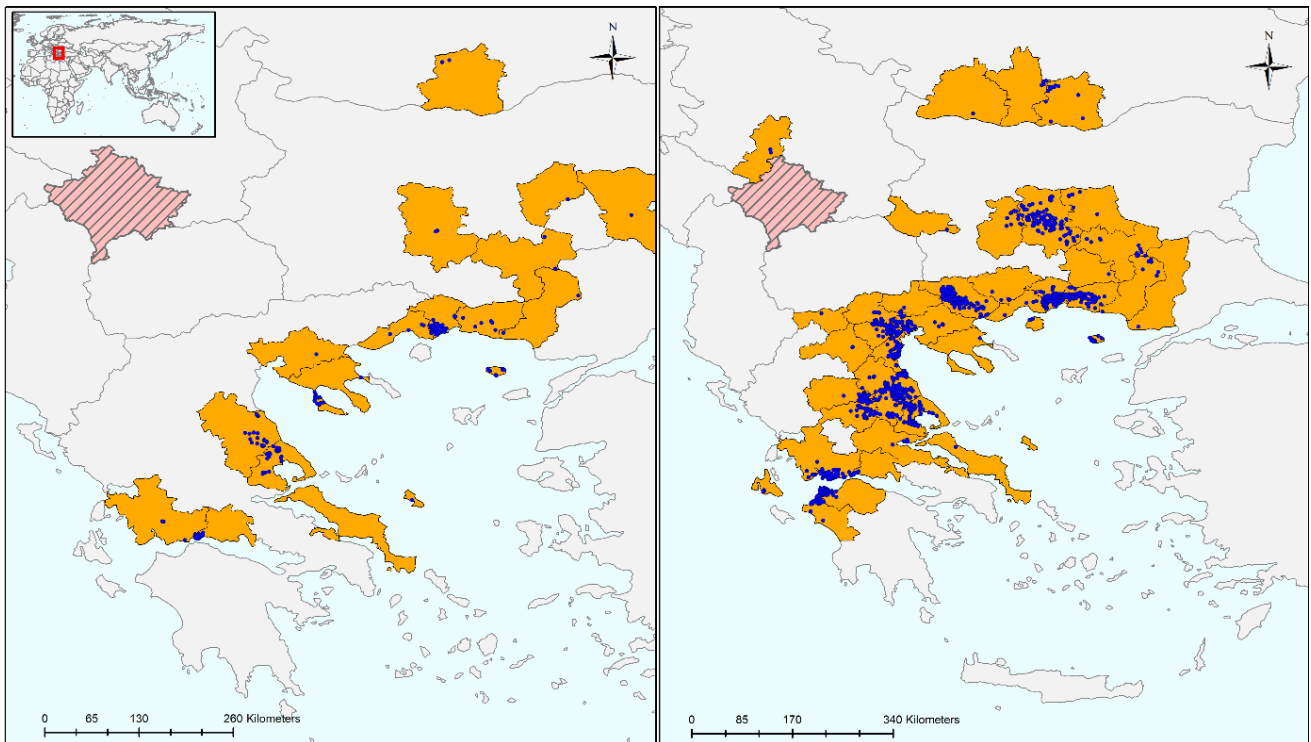


Figure 8¹. Foyers de clavelée et de variole caprine apparus au cours du premier semestre 2025 (à gauche) ou du second semestre 2025 (à droite) et notifiés par des pays/territoires d'Europe via le module des événements zoonitaires.⁸

¹Les points bleus indiquent les foyers, tandis que les zones en doré correspondent aux divisions administratives où ces foyers ont été recensés.

4.2 Synthèse des rapports de situation sanitaire

Dans le cadre de sa mission visant à promouvoir la transparence et à sensibiliser le public aux maladies animales à l'échelle mondiale, l'OMSA publie régulièrement des rapports de situation fournissant des informations actualisées sur les maladies en forte évolution à travers le monde. Ces rapports, qui s'appuient sur les données de WAHIS, portent actuellement sur des maladies présentant un intérêt et entraînant des répercussions à l'échelle mondiale (en matière de santé animale, de santé publique ou de conservation de la biodiversité), telles que l'infection par le virus de la PPA⁹ et l'infection par le virus de l'IHP¹⁰. Ces deux rapports sont publiés chaque mois en raison de l'ampleur des répercussions et de l'évolution rapide de l'épidémiologie de ces maladies. Par ailleurs, l'OMSA publie des rapports trimestriels sur les maladies des animaux sauvages¹¹ et aquatiques¹², conformément aux cadres mondiaux et stratégies mondiales. Tous ces rapports s'inscrivent dans le cadre de la mission générale de l'OMSA, qui consiste à améliorer la santé animale et la gestion des maladies. L'Organisation a mis en place un mécanisme de retour d'information pour tous ces rapports afin de s'assurer qu'ils restent pertinents et adaptés aux besoins de toutes nos parties prenantes. Les rapports sont régulièrement mis à jour en fonction des commentaires des utilisateurs. L'une des principales évolutions du processus de notification pour 2025 a été la mise en place d'une procédure de notification automatisée utilisant le langage de programmation R et les documents Quarto. Cette procédure facilite l'intégration de données provenant de multiples sources, améliore la reproductibilité et la traçabilité, et réduit

⁹ <https://www.woah.org/fr/maladie/peste-porcine-africaine/#ui-id-2>

¹⁰ <https://www.woah.org/fr/maladie/influenza-aviaire/#ui-id-2>

¹¹ <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-faisons/sante-et-bien-etre-animale/sante-de-la-faune-sauvage/#ui-id-3>

¹² <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-faisons/sante-et-bien-etre-animale/animaux-aquatiques/>

considérablement le temps nécessaire à la production et à la publication des rapports, tout en diminuant le risque d'erreurs dans l'analyse et la visualisation des données. De manière générale, les utilisateurs ont souligné son utilité, notamment pour tenir le public informé. Les performances des rapports font également l'objet d'un suivi régulier afin d'évaluer leurs effets en termes de nombre d'utilisateurs qui les consultent et les utilisent. C'est pourquoi les rapports sont promus de manière active sur les réseaux sociaux de l'OMSA. Cette section présente les éléments clés de chacun des rapports de 2025.

4.2.1 Infection par le virus de la peste porcine africaine

La tendance observée les années précédentes, à savoir la propagation continue de la PPA vers de nouveaux pays, territoires et régions, s'est poursuivie en 2025, la maladie s'étant davantage répandue et son aire de répartition géographique s'étant encore étendue, avec des « sauts » notables de la maladie. Même si la lutte contre la PPA et son éradication sont de plus en plus difficiles, il est toujours possible de maîtriser cette maladie à l'échelle mondiale grâce à des efforts soutenus et à une action coordonnée aux niveaux national, régional et international, comme en témoignent les régions qui ont réussi à éradiquer la maladie. Compte tenu de la complexité de la PPA, une coopération plurisectorielle et multi-institutionnelle s'impose. Le Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontalières (GF-TADs) a identifié les rôles clés que doivent jouer les pays et territoires, l'OMSA et la FAO dans la lutte mondiale contre cette maladie. À cette fin, l'OMSA et la FAO ont mis en place une initiative conjointe visant à lutter contre le PPA à l'échelle mondiale. Cette initiative rassemble les pouvoirs publics, le secteur privé et des experts techniques afin d'aider les Membres à lutter contre cette maladie dévastatrice chez les porcs.

Chiffres clés et faits marquants pour 2025

En 2025, 72 notifications immédiates ont été reçues, provenant de 24 pays et territoires, concernant des événements survenus entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025. Au cours de cette période, 29 pays et territoires ont transmis des informations par le biais de notifications immédiates ou de rapports de suivi, faisant état d'un total de 9 435 foyers (1 152 chez les porcs d'élevage et 8 283 chez les animaux sauvages), 244 043 cas (232 207 chez les porcs domestiques et 11 836 chez les animaux sauvages) et 331 136 pertes (animaux morts et animaux mis à mort puis éliminés) chez les porcs domestiques. La Figure 9 présente la répartition géographique des foyers qui ont débuté en 2025.

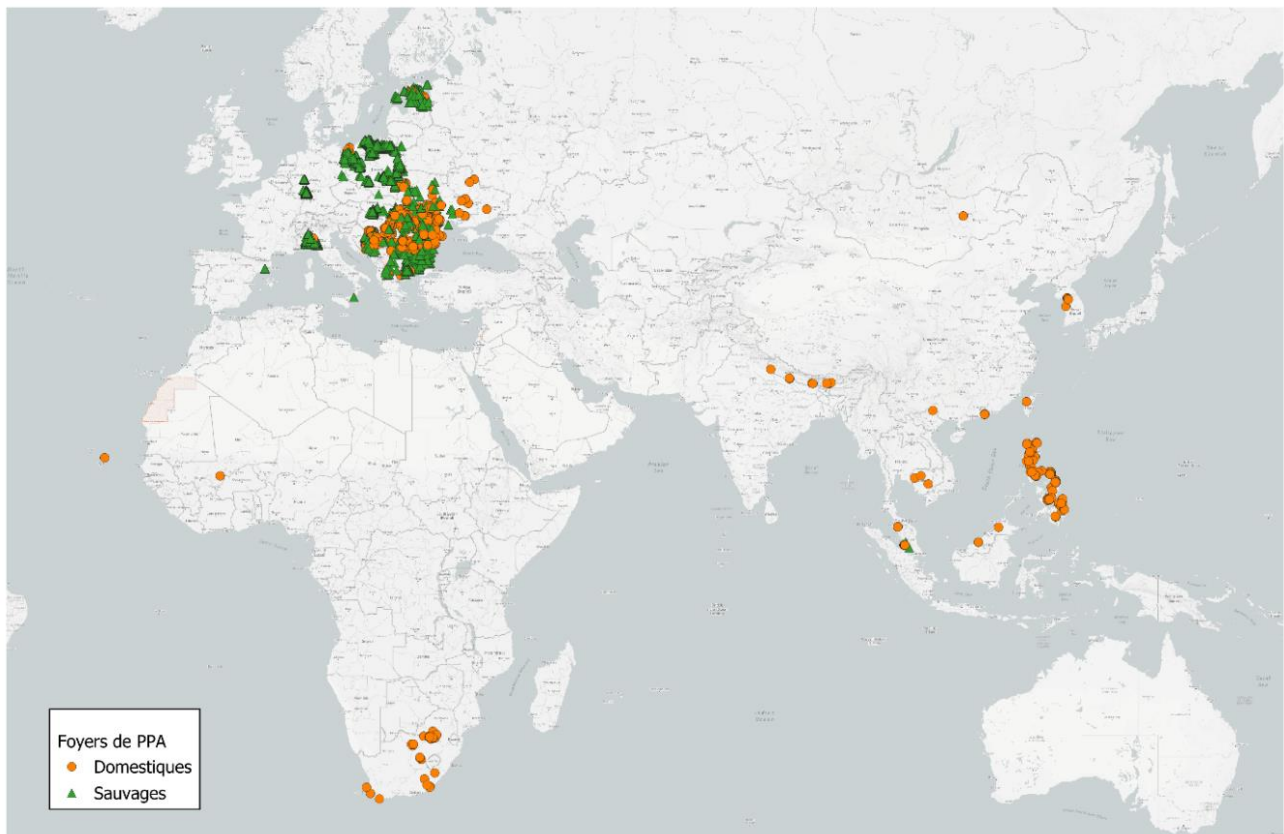


Figure 9. Répartition mondiale des foyers de PPA apparus en 2025 et signalés par le biais de notifications immédiates et de rapports de suivi.⁹

En 2025, le Taipei chinois a notifié la première apparition de cette maladie. Par ailleurs, trois pays déjà touchés ont signalé une propagation de la maladie vers de nouvelles régions : l'Allemagne, la Hongrie et la Pologne.

Parmi les « sauts » de la PPA les plus marquants de l'année on notera la propagation au Taipei chinois, à l'Espagne et à la Mongolie, avec des distances parcourues de plus de 628, 599 et 428 km, respectivement, depuis les foyers de PPA les plus proches signalés entre 2022 et 2025.

C'est la Roumanie qui a notifié le plus grand nombre de foyers recensés lors d'un seul événement chez les porcs d'élevage au cours de l'année (331 foyers), tandis que l'Allemagne a notifié le plus grand nombre de foyers au sein d'un seul événement chez les animaux sauvages (1 594 foyers).

Du point de vue de la conservation de la biodiversité, il est important de souligner que tous les foyers observés chez les animaux sauvages ont été notifiés uniquement chez le sanglier (*Sus scrofa*), mais que certains foyers ont été signalés en Malaisie dans l'aire de répartition du sanglier à barbe (*Sus barbatus* ; une espèce vulnérable selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)).

Vaccination contre la PPA

La propagation continue de la PPA à l'échelle mondiale demeure une préoccupation majeure pour le secteur porcin en raison de ses répercussions considérables sur la santé animale et sur le plan socio-économique. Pendant de nombreuses années, l'absence de vaccins sûrs et efficaces a limité les possibilités de lutte contre la maladie. Les récentes avancées de la recherche ont conduit à la mise au point de candidats vaccins vivants atténués, notamment des souches génétiquement modifiées, dont certaines font actuellement l'objet d'évaluations sur le terrain à un stade avancé ou sont utilisées de manière limitée dans le cadre de réglementations spécifiques dans certains pays. Ces évolutions ont suscité un intérêt accru pour la vaccination en tant qu'outil complémentaire aux mesures existantes de lutte contre la PPA.

Dans ce contexte, l'OMSA a élaboré et mis à jour les normes relatives aux vaccins contre la PPA dans son *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* (dernière mise à jour en 2025), exigeant que les vaccins soient produits conformément aux principes établis en matière de fabrication de vaccins vétérinaires et qu'ils démontrent un niveau acceptable de sécurité et d'efficacité contre les souches virales de la PPA en circulation. Compte tenu de la diversité génétique croissante du virus de la PPA et des risques liés à la transmission du virus vaccinal, à son retour à la virulence ou à sa recombinaison avec des souches sauvages, l'OMSA continue de mettre en garde contre l'utilisation de vaccins de qualité inférieure ou insuffisamment évalués. La vaccination, lorsqu'elle est pratiquée, ne devrait donc être mise en œuvre que dans le cadre d'un dispositif solide de réglementation, de surveillance et de gestion des risques.

Principales recommandations concernant la PPA formulées en 2025

Parmi les recommandations les plus pertinentes formulées au sujet de la PPA dans les rapports de situation de 2025, nous tenons à rappeler aux Membres les points suivants :

- L'OMSA souligne l'importance de mettre en place des mesures de sécurité biologique rigoureuses ainsi qu'un système de notification et d'intervention rapides, tout en veillant à ce que tous les acteurs de la chaîne de valeur restent fortement sensibilisés à cette maladie.
- L'OMSA invite instamment ses Membres à poursuivre la notification sans délai de toute apparition de PPA et à partager les informations épidémiologiques pertinentes, notamment celles concernant les nouvelles souches recombinantes détectées et les essais de vaccination, afin de favoriser la transparence et de contribuer à la lutte contre cette maladie à l'échelle mondiale.
- L'OMSA invite instamment les Membres ayant mis en place un programme de vaccination à communiquer ces informations à l'OMSA et à la communauté internationale.
- Toute stratégie de vaccination contre la PPA doit s'inscrire dans le cadre d'un programme de vaccination conçu dans les règles, tenant compte de facteurs tels que l'épidémiologie locale de la maladie, les souches en circulation, les objectifs visés, ainsi que l'adéquation et la pérennité des ressources techniques, financières et humaines nécessaires. Le programme de vaccination doit également prévoir une surveillance et un suivi post-vaccination, ainsi qu'une stratégie d'arrêt de la vaccination, conformément au [chapitre 4.18](#) du *Code terrestre*.
- L'OMSA invite ses Membres à renforcer la prévention et la préparation face à la PPA au sein des Services vétérinaires, des services locaux et des professionnels de la faune sauvage grâce au module en ligne sur [la gestion et les pratiques de biosécurité relatives à la peste porcine africaine chez les sangliers](#) (disponible gratuitement en quatre langues sur la [Plateforme d'apprentissage en ligne de l'OMSA](#)).

4.2.2 Infection par le virus de l'influenza aviaire de haute pathogénicité

Les virus de l'influenza aviaire de haute pathogénicité (IAHP) restent une préoccupation majeure à l'échelle mondiale, ce qui exige des efforts soutenus de la part des pays touchés et des pays à risque. En 2024, la FAO et l'OMSA ont lancé la [Stratégie mondiale pour la prévention et la lutte contre l'influenza aviaire de haute pathogénicité \(IAHP\)](#) pour la période 2024-2033, dans le but de « mettre en place des systèmes de production avicole durables et résilients ». Cette stratégie, destinée à prévenir la propagation de la maladie et à protéger les filières avicoles ainsi que les moyens de subsistance, repose sur un ensemble complet de piliers notamment une surveillance renforcée, une sécurité biologique accrue, des stratégies de vaccination, l'enseignement et la sensibilisation du public, des cadres politiques et réglementaires adaptés, la recherche et le développement, ainsi qu'une approche « Une seule santé ». L'OMSA continue de suivre de près l'évolution de l'influenza aviaire et de communiquer régulièrement sur les développements mondiaux et les risques identifiés par les experts, en s'appuyant sur les informations fournies par ses Membres et la communauté scientifique.

Chiffres clés et faits marquants pour 2025 concernant les volailles et les oiseaux autres que les volailles

En 2025, 44 pays et territoires au total ont notifié de nouveaux foyers d'IAHP chez les volailles, et 50 pays et territoires ont notifié de nouveaux foyers d'IAHP chez les oiseaux autres que les volailles, y compris les oiseaux sauvages. Au total, 1 641 nouveaux foyers d'IAHP chez les volailles ont été notifiés.

Chez les oiseaux autres que les volailles, 5 791 nouveaux foyers d'IAHP ont été notifiés. Près de 15 millions de cas chez les volailles et 106 millions de pertes de volailles ont été notifiés via WAHIS. Près de 17 000 cas ont également été signalés chez les oiseaux sauvages via WAHIS. La Figure 10 présente la répartition mondiale des nouveaux foyers d'IAHP chez les volailles et les oiseaux autres que les volailles, y compris les oiseaux sauvages, en 2025.

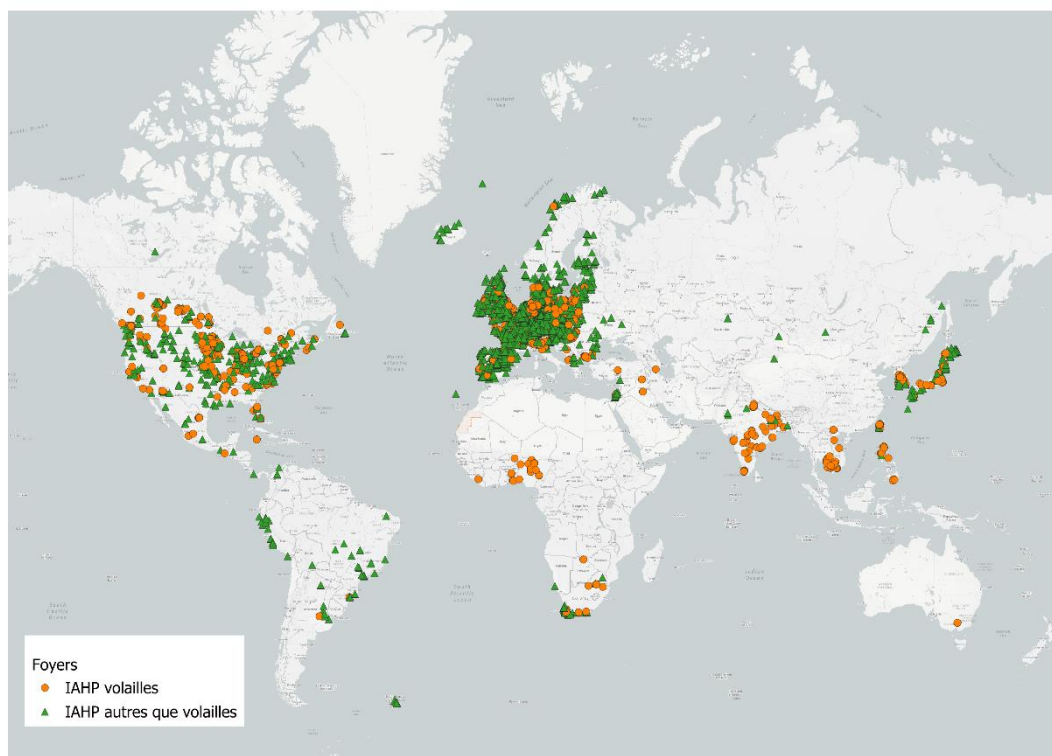


Figure 10. Répartition mondiale des foyers d'IAHP chez les volailles et les oiseaux autres que les volailles, y compris les oiseaux sauvages, débutés en 2025. 10

Au 31 décembre 2025, 23 pays¹³ avaient une auto-déclaration active de pays indemne de l'IAHP chez les volailles, deux pays¹⁴ avaient une auto-déclaration active concernant des zones indemnes d'IAHP chez les volailles et trois pays¹⁵ avaient une auto-déclaration active de compartiments indemnes d'IAHP chez les volailles. Plus d'informations sont disponibles sur le [site web](#) de l'OMSA.

Chiffres clés et faits marquants pour 2025 concernant les bovins et d'autres espèces de mammifères

Comme l'indique le rapport de la réunion de la Commission scientifique de l'OMSA pour les maladies animales (Commission scientifique) qui s'est tenue en février 2025, la Commission scientifique a estimé que la présence de virus de l'IAHP chez les bovins correspondait à la définition d'une maladie émergente donnée dans le *Code terrestre*. En accord avec la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (Commission du Code) et la Directrice générale, il a été demandé aux Membres de déclarer l'IAHP chez les bovins en tant que maladie émergente, conformément à l'article 1.1.4 du *Code terrestre*, à compter du 1^{er} avril 2025. À la suite de cette décision et après consultation d'experts désignés de Laboratoires de référence de l'OMSA et d'experts de l'OFFLU¹⁶, la Commission scientifique a élaboré une définition de cas aux fins de la notification, qui a été publiée sur le site web de l'OMSA¹⁷.

¹³ Arabie saoudite, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Estonie, Finlande, Honduras, Irlande, Kazakhstan, Lettonie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pérou, Roumanie, Slovaquie, Sri Lanka, Thaïlande, Ukraine.

¹⁴ Türkiye (Rép. de), Royaume-Uni.

¹⁵ Égypte, Inde, Indonésie.

¹⁶ OFFLU : Réseau d'expertise de l'OMSA et de la FAO sur l'influenza animale

¹⁷ <https://www.woah.org/fr/blog/document/case-definition-hpai-cattle/>

En ce qui concerne l'infection chez d'autres espèces de mammifères, la Commission scientifique estime qu'il n'existe actuellement pas de données scientifiques suffisantes pour qualifier cette maladie d'émergente dans ce cas précis. Les Membres sont invités à notifier à l'OMSA les cas observés chez d'autres espèces de mammifères dans le cadre des dispositions de l'article 1.1.5 du *Code terrestre*.

Jusqu'en mai 2025, 44 foyers chez 12 espèces de mammifères ont été notifiés via WAHIS. Par ailleurs, en 2025, 14 pays ou territoires ont signalé la présence de la maladie, dans le cadre des dispositions de l'article 1.1.5, chez plus de 25 espèces différentes. Enfin, en 2025, les États-Unis d'Amérique ont notifié 134 foyers chez les bovins (Figure 11).

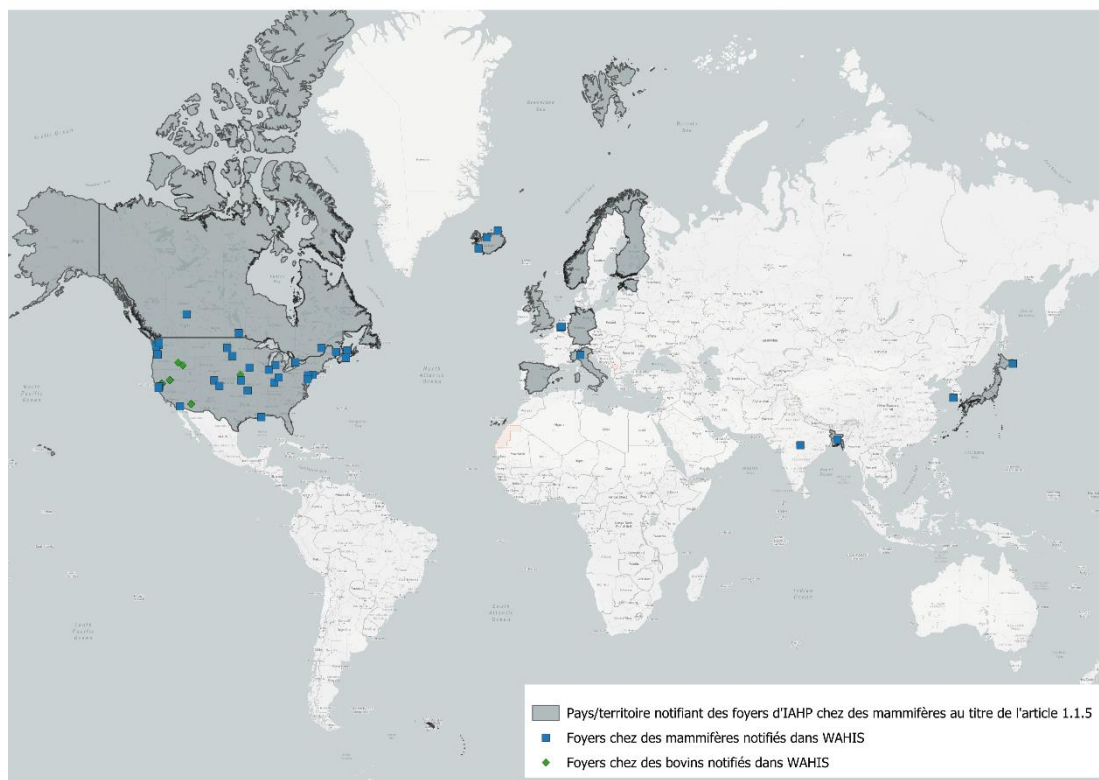


Figure 11¹. Répartition mondiale des foyers d'IAHP chez les bovins et des foyers chez d'autres mammifères débutés en 2025.11

¹Les points indiquent les lieux des foyers signalés via le système WAHIS, tandis que les zones grises désignent les pays ayant communiqué des informations au titre de l'article 1.1.5.

Situation actuelle de la propagation de l'IAHP en Antarctique

En mars 2024, une propagation sans précédent de l'IAHP vers l'Antarctique continental (une région qui, historiquement, était jusqu'alors largement indemne vis-à-vis de cette maladie) a été notifiée, le virus ayant été identifié chez le labbe de McCormick (*Stercorarius maccormicki*). La propagation vers l'Antarctique continental est considérée comme très préoccupante, en raison des effets négatifs très probables que l'IAHP pourrait avoir sur la faune et la biodiversité de l'Antarctique. [Le document sur l'appréciation actualisée du risque biologique et les recommandations concernant l'influenza aviaire de haute pathogénicité en Antarctique](#), publié au nom du Réseau pour la santé de la faune sauvage en Antarctique du SCAR¹⁸ le 18 décembre 2024, présente un résumé de la situation ainsi que des recommandations. Outre les foyers publiés dans WAHIS, des informations sur les cas d'IAHP chez les animaux sauvages en Antarctique et aux alentours sont également disponibles sur le site dédié : <https://scar.org/library-data/avian-flu>.

¹⁸ SCAR : Comité scientifique pour la recherche antarctique

En 2025, d'après les deux bases de données, 45 cas confirmés ont été détectés en Antarctique chez 14 espèces sauvages différentes (manchot Adélie, cormoran antarctique, albatros à sourcils noirs, labbe antarctique, manchot à jugulaire, phoque crabier, manchot papou, goéland dominicain, phoque léopard, grand labbe, éléphant de mer austral, fulmar argenté, pétrel géant austral, phoque de Weddell).

Recommandations

Compte tenu de la propagation de l'IAHP à l'échelle mondiale, il est nécessaire de maintenir une surveillance continue chez les espèces sauvages et domestiques. Étant donné que cet agent pathogène entraîne des répercussions sur la faune sauvage, le bétail et la santé publique, il est essentiel d'adopter une approche « Une seule santé » pour sa gestion.

L'OMSA recommande aux Membres de renforcer leurs efforts de surveillance chez les oiseaux domestiques et sauvages, de mettre en œuvre des mesures de sécurité biologique et de prévention au niveau des élevages, et de continuer à notifier sans délai les foyers d'influenza aviaire, tant chez les volailles que chez les autres espèces d'oiseaux.

Compte tenu de l'évolution de la situation concernant le virus chez les espèces non aviaires, l'OMSA recommande également :

- d'inclure l'influenza aviaire dans le diagnostic différentiel chez les espèces non aviaires, notamment les bovins et d'autres populations d'élevage, présentant un risque élevé d'exposition aux virus ;
- de notifier à l'OMSA les foyers d'influenza aviaire chez toutes les espèces animales faisant partie des hôtes habituels via WAHIS, ainsi que chez toutes les autres espèces, dans le cadre des dispositions de l'article 1.1.5 ;
- de partager les séquences génétiques des virus de l'influenza aviaire et les métadonnées associées dans des bases de données accessibles au public ;
- de protéger les personnes en contact étroit avec du bétail ou des animaux sauvages malades ainsi qu'avec leurs produits, tout en évitant d'imposer des restrictions commerciales injustifiées ;
- de mettre en place une collaboration étroite entre les secteurs de la santé animale et de la conservation afin de partager des informations, des ressources et un plan de prévention.

4.2.3 Maladies chez les animaux sauvages

En 2020, l'OMSA a élargi son action en matière de santé de la faune sauvage en encourageant le développement de systèmes de surveillance de la santé de la faune sauvage aux niveaux régional, national et international, et en invitant ses Membres à réévaluer l'importance et la visibilité accordées à la santé de la faune sauvage dans leurs pays, dans le cadre du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage (CSFS).

Au terme de cinq années de mise en œuvre et de nombreuses réalisations, notamment l'amélioration des programmes de formation, une meilleure prise en compte des spécificités de la santé de la faune sauvage dans les normes de l'OMSA, un renforcement de la production de connaissances, ainsi que la mise à jour et l'élaboration de nouvelles lignes directrices axées sur la santé de la faune sauvage, une prise de conscience nettement accrue des enjeux liés à la santé de la faune sauvage a été observée parmi les Membres, parallèlement à un élargissement des partenariats avec les acteurs de la conservation et de la santé publique.

À la suite de ces résultats, une évaluation externe a été menée afin d'orienter la mise en place de la phase suivante. S'appuyant sur les fondements et les succès du CSFS, la stratégie révisée quinquennale vise à protéger la santé de la faune sauvage, à garantir la résilience des écosystèmes et à rendre la planète plus sûre, en tirant parti des opportunités et des collaborations internationales intersectorielles, tout en dotant les Membres d'outils pratiques et de pistes opérationnelles leur permettant de traduire les orientations mondiales en initiatives concrètes sur le terrain. Axée sur des domaines thématiques clés tels que les systèmes de surveillance de la santé de la faune sauvage, les risques sanitaires liés au commerce légal et illégal d'espèces sauvages, ainsi que les effets du changement climatique sur la santé de la faune sauvage, cette stratégie s'appuie sur une approche préventive et axée sur « Une seule santé » afin de renforcer la résilience de la santé de la faune sauvage.

Écarts dans la surveillance mondiale des maladies de la faune sauvage

Pour disposer d'informations fiables sur la situation sanitaire de la faune sauvage, il est indispensable que des systèmes de surveillance adéquats soient mis en place au niveau national. Une façon de fournir des informations contextuelles sur la surveillance de la faune sauvage et de mieux comprendre la qualité et les écarts des déclarations consiste à évaluer le nombre de maladies faisant l'objet d'une surveillance chez les animaux sauvages parmi les 81 maladies listées par l'OMSA. Une étude menée en 2019 a révélé que 165 Membres et non-Membres avaient signalé des activités de surveillance chez les animaux sauvages pour au moins une maladie listée. En moyenne, les pays ont déclaré assurer la surveillance de 19 des maladies listées (minimum = 0, maximum = 81), avec des différences significatives entre les régions. Ce déséquilibre dans les activités de surveillance est également mis en évidence par la répartition inégale des foyers signalés chez les animaux sauvages à l'échelle mondiale (voir le paragraphe suivant). Une analyse similaire des données de 2024/2025 a révélé que 163 pays et territoires avaient déclaré mener une surveillance de la faune sauvage pour une moyenne de 38 maladies listées (minimum = 0; maximum = 84), ce qui témoigne d'une amélioration notable du niveau mondial de surveillance de la faune sauvage. Cette augmentation sensible du nombre moyen de maladies faisant l'objet d'une surveillance chez les animaux sauvages pourrait s'expliquer en partie par les mesures mises en œuvre par l'OMSA dans le cadre du CSFS.

Chiffres clés et faits marquants pour 2025

En 2025, 53 pays et territoires ont notifié des foyers de maladies listées chez des espèces sauvages dans 169 événements : cinq pays en Afrique, trois dans les Amériques, 12 en Asie et dans le Pacifique, et 33 en Europe. Au total, 13 229 foyers ont été notifiés chez les animaux sauvages au cours de l'année. La plupart des foyers ont été notifiés en Europe (96,7 % ; 12 799 sur 13 229), suivie de l'Asie et du Pacifique (2,2 % ; 287 sur 13 229), des Amériques (0,7 % ; 91 sur 13 229) et de l'Afrique (0,4 % ; 52 sur 13 229). Dans le cadre de ces foyers, 22 740 cas au total ont été notifiés, avec une répartition régionale relativement équilibrée (Europe : 19 457 cas ; Asie et Pacifique : 492 cas ; Amériques : 1 963 cas ; Afrique : 791 cas) (Figure 12).

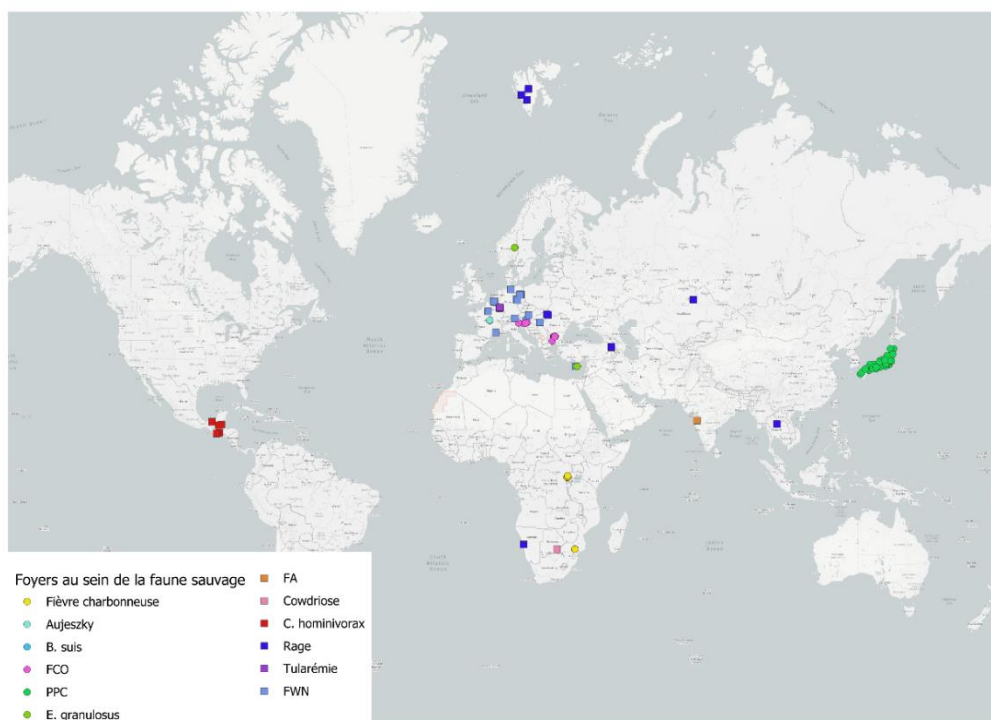


Figure 12¹. Répartition mondiale des foyers signalés de maladies listées chez la faune sauvage apparus 2025, par maladie (à l'exclusion des foyers de PPA et d'IAHP, ceux-ci étant présentés sur des cartes spécifiques dans d'autres parties du rapport).¹²

¹ Abréviations : B. suis = *Brucella suis* ; FCO = fièvre catarrhale ovine ; PPC = peste porcine classique ; E. granulosus = *Echinococcus granulosus* ; FA = fièvre aphteuse ; C. hominivorax = myiase à *Cochliomyia hominivorax* ; FWN = fièvre de West Nile.

En 2025, 15 maladies listées ont été notifiées chez les animaux sauvages terrestres par le biais de notifications immédiates et de rapports de suivi.

Les maladies notifiées les plus significatives sur le plan de la santé publique étaient l'IAHP (4 832 foyers) et la fièvre de West Nile (28 foyers).

En termes d'importance pour la santé animale et la sécurité alimentaire, après l'IAHP, la PPA était la maladie la plus fréquemment notifiée (8 283 foyers), suivie de la PPC (30 foyers).

Enfin, plusieurs des maladies notifiées revêtaient une grande importance du point de vue de la conservation de la biodiversité. Sur les 308 espèces pour lesquelles des foyers ont été notifiés, 43 espèces (14 %) étaient classées comme « quasi menacées », (19 espèces) « vulnérables » (15 espèces), « en danger » (7 espèces) ou « en danger critique d'extinction » (2 espèces) selon la classification de l'UICN.

Recommandations

Parmi les recommandations les plus pertinentes concernant la santé de la faune sauvage formulées ces dernières années dans les rapports sur la situation sanitaire de la faune sauvage, nous tenons à rappeler aux Membres les points suivants :

- L'OMSA reconnaît la valeur des informations fournies par ses Membres concernant la santé de la faune sauvage, compte tenu de leurs potentiels effets positifs sur la santé animale, la santé publique et la conservation de la biodiversité.
- L'OMSA reconnaît qu'il est important d'aider ses Membres à améliorer leurs systèmes de surveillance au niveau national, afin d'améliorer la qualité des données qu'ils transmettent. Ceci est l'un des objectifs du Programme pour la santé de la faune sauvage.
- L'OMSA encourage ses Membres à continuer de notifier sans délai tout événement épidémiologique significatif touchant la faune sauvage et à partager les informations épidémiologiques pertinentes dont ils disposent.
- L'OMSA s'engage à utiliser, analyser et diffuser les données recueillies par ses Membres afin d'optimiser les efforts de surveillance des maladies chez les animaux sauvages et de faciliter leur utilisation dans la prise de décision.
- Il est essentiel de favoriser une collaboration intersectorielle solide entre les secteurs de la santé animale et de la conservation afin de garantir un échange d'informations efficace, la mobilisation des ressources et une prévention coordonnée des maladies.

4.2.4 Maladies listées chez les animaux aquatiques

L'OMSA publie des rapports sur la situation sanitaire des animaux aquatiques depuis 2023. Ces rapports portent sur quatre catégories d'animaux aquatiques, conformément à la classification utilisée dans le [Code aquatique de l'OMSA](#) : les poissons, les mollusques, les crustacés et les amphibiens. Chaque rapport de situation met en avant l'une de ces catégories, offrant ainsi un aperçu précis de son état sanitaire du moment et des risques qui y sont associés.

Par l'intermédiaire de WAHIS, les Membres de l'OMSA sont tenus de communiquer des informations sur les maladies stables tous les six mois et de notifier les événements exceptionnels au moyen de notifications immédiates, suivies de rapports de suivi hebdomadaires. En 2025, 24 notifications immédiates ont été reçues de la part de 16 pays ou territoires concernant 14 maladies, relatives à des événements survenus entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025. Quatre pays ont notifié la première apparition d'une maladie sur leur territoire : le Burkina Faso a notifié une infection à *Gyrodactylus salaris*, la Hongrie a notifié une infection par le virus de la septicémie hémorragique virale, la Malaisie a notifié une infection par le génotype 1 du virus de la tête jaune et la Suède a notifié une infection à *Bonamia ostreae*. Trois autres pays ont notifié la première apparition d'une maladie dans une zone : une infection à *Aphanomyces invadans* (syndrome ulcératif épizootique) au Malawi, une infection à *Batrachochytrium salamandrivorans* en Belgique et une infection par le virus de la septicémie hémorragique virale en France. Les États-Unis d'Amérique ont notifié un cas d'infection à *Perkinsus olseni* chez un hôte inhabituel. Toutes les autres notifications concernaient la réapparition d'une maladie.

Cinquante-neuf foyers, liés à 26 événements, ont été notifiés par le biais de notifications immédiates et de rapports de suivi. Parmi ces foyers, 20 concernaient des maladies des poissons listées par l'OMSA, quatre concernaient des maladies des mollusques listées par l'OMSA, 12 concernaient des maladies des crustacés listées par l'OMSA et 23 concernaient des maladies des amphibiens listées par l'OMSA. La Figure 13 présente des informations détaillées sur la répartition géographique de ces foyers et sur les maladies concernées.

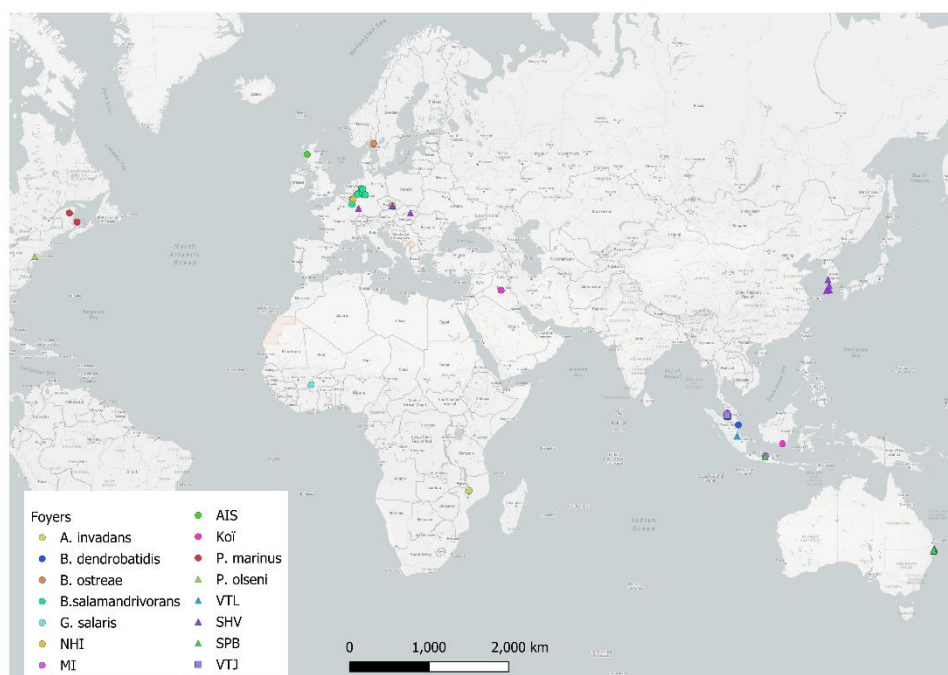


Figure 13¹. Répartition des foyers de maladies des animaux aquatiques en 2025 notifiés dans WAHIS par le biais de notifications immédiates et de rapports de suivi. 13

¹Abréviations : NHI = nécrose hématopoïétique infectieuse ; MI = myonécrose infectieuse ; AIS = anémie infectieuse du saumon ; Koi = herpèsvirus de la carpe koi ; VTL = virus du tilapia lacustre ; SHV = septicémie hémorragique virale ; SPB = syndrome des points blancs ; VTJ = virus de la tête jaune.

Lors de l'interprétation des données présentées dans les rapports des Membres, il est essentiel de tenir compte des disparités de production entre les pays. Selon [les données de la FAO de 2023](#) (dernière année pour laquelle des informations sont disponibles), on observe des différences notables dans la production d'animaux aquatiques à l'échelle mondiale. Deux cent quarante pays ont communiqué leurs chiffres de production de poissons, 179 pays ceux de la production de crustacés et 156 pays ceux de la production de mollusques. On observe également d'importantes disparités géographiques. Par exemple, la Chine (République populaire de) est le premier producteur dans toutes les catégories, le pays ayant déclaré 9,5 millions de tonnes de crustacés, près de 18,4 millions de tonnes de mollusques et plus de 39 millions de tonnes de poissons. Ces chiffres de production soulignent la nécessité de tenir compte des niveaux de production lors de l'analyse des données relatives aux espèces animales aquatiques à l'échelle mondiale et lors de l'examen des rapports fournis par les Membres.

Les informations issues de la surveillance constituent un autre élément à prendre en compte lors de l'analyse des données. Le Tableau 8 présente le pourcentage de Membres de l'OMSA ayant notifié des mesures de surveillance (surveillance de routine, surveillance ciblée, suivi ou dépistage) via WAHIS en 2024/2025, par catégorie et type d'animaux. Les données révèlent des disparités importantes entre les différentes catégories.

Tableau 8. *Pourcentage des Membres de l'OMSA ayant notifié des mesures de surveillance via WAHIS en 2024/2025, par catégorie d'animaux et par type d'animaux aquatiques. 8*

	Élevage	Sauvage
Poisson	96 %	80 %
Crustacés	88 %	77 %
Mollusques	82 %	68 %
Amphibiens	73 %	65 %

Afin d'aider ses Membres à s'acquitter de leurs obligations en matière de notification, les normes de l'OMSA sont régulièrement mises à jour.